

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 ----- - votants 93 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : TEOM 2024 - Vote des taux PJ	N° 01/04/2024	Date de convocation : 03/04/2024 Date d'affichage : 03/04/2024
--	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOULLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Il convient de voter comme chaque année les taux d'imposition applicables aux bases fournies par les services de l'État pour déterminer le produit de la composante fixe de la TEOM. Cette année il faut tenir compte de l'évolution à la hausse de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, des tonnages collectés et des coûts liés aux travaux de mise aux normes de la déchetterie de Sainte-Colombe-sur-Seine qui impactent le coût du service.

Par délibération en date du 28 septembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et a validé le zonage de perception de la TEOM. Il convient de déterminer pour l'année 2024 les taux applicables pour chacune des 3 zones en les fixant comme suit aux taux suivants :

- zone 1 - 105 communes : 10,51 %
- zone 2 - Châtillon-sur-Seine : 6,09 %
- zone 3 - Sainte-Colombe-Sur-Seine : 10,51 %

VU l'avis de la Commission « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 27 mars 2024,
VU l'avis de la Commission « Finances » en date du 2 avril 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** les taux de la TEOM 2024 comme énoncé ci-dessus,
- **FUSIONNE** les zones 1 et 3, ce qui implique l'application d'un taux commun aux 106 communes de ces deux zones,
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 - votants 93 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Fixation des taux de la part fixe et de la part variable pour l'année 2024	N° 02/04/2024	Date de convocation : 03/04/2024 Date d'affichage : 03/04/2024
---	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1522 bis, 1636 B undecies et 1639 A bis

VU le décret n°2012-1407 du 17 décembre 2012,

VU la délibération du 28 septembre 2005 décidant d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

VU la délibération du 10 février 2016 décidant d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI),

VU la délibération du 21 décembre 2017 n° 91/12/2017 décidant de fixer les taux de la part fixe et de la part variable,

VU l'avis de la Commission « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 27 mars 2024,

VU l'avis de la Commission « Finances » en date du 2 avril 2024,

Considérant l'évolution des tonnages collectés et du prix de valorisation des déchets recyclés,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **FIXE** pour l'année 2024 le taux de la part fixe à 80 % (correspondant à l'abonnement au service) et à 20% le taux de la part variable (calculée en fonction du nombre de levées sur un an) ;
- **DIT** qu'un nombre minimum de 12 levées par an sera automatiquement facturé à tous les foyers ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services de l'État ;
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communautés de Communes toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <p>-----</p> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote des tarifs de la part incitative de la TEOM</p>	<p>N° 03/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

VU la délibération du 28 septembre 2005 décidant d'instaurer la TEOM,

VU la délibération du 10 février 2016 décidant d'instaurer la TEOM Incitative,

VU la délibération n° 91/12/2017 du 21 décembre 2017 décidant de fixer les taux de la part fixe et la part variable modifiée par délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2021,

VU la délibération du 15 février 2018 décidant de la mise en œuvre effective de la part incitative,

VU la délibération n° 04/02/2019 du 18 décembre 2018 déterminant la décomposition de la part variable,

VU la délibération n° 04/02/2019 du 14 février 2019 fixant le tarif de la part incitative,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais doit voter avant le 15 avril de l'année d'imposition le tarif de la part incitative,

Considérant que ce tarif doit être exprimé en euros par unité de quantité de déchets produits (volume, poids, nombre d'enlèvement) et qu'il s'applique à la quantité de déchets produits par chaque local imposable, l'année précédente à celle de l'imposition.

Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en compte deux critères dans la part variable :

- un coût en fonction du volume du bac mis en place
- un coût en fonction du nombre de levées de bac gris

Compte tenu des bacs mis en place et des levées comptabilisées en 2023,

VU l'avis de la Commission « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 27 mars 2024,

VU l'avis de la Commission « Finances » en date du 2 avril 2024,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs pour la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024 comme suit :

CRITERE	VOLUME DU BAC	TARIF
<u>Volume du bac</u>	120 litres	12.62 €
	240 litres	25.24 €
	360 litres	37.86 €
	660 litres	69.40 €
<u>Coût d'une levée</u>	120 litres	1.189 €
	240 litres	2.378 €
	360 litres	3.567 €
	660 litres	6.539 €

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 04/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE). Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a été instituée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts.

Il est rappelé d'une part que le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant et que d'autre part, le produit voté de la taxe, est au plus, égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Conformément à l'article 1639 A bis I du code général des impôts, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre de la compétence GEMAPI doit faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, date repoussée au 30 avril en année électorale, la décision relative à son produit comme imposition directe perçue à son profit.

Considérant que la Communauté de Communes a délégué la compétence GEMAPI à L'EPAGE Sequana ;

VU la demande faite par l'EPAGE Sequana par courrier en date du 19 janvier 2024, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 se porte à 213 682,00 €

Considérant qu'il convient néanmoins de répondre à la demande de financement de l'EPAGE Sequana calculé sur la base du montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 213 682,00 € décomposé comme suit :
 - * cotisation bassin Seine : 190 732,00 €
 - * participation délégation GEMAPI bassin Aube : 22 950,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 6 à la convention de délégation de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations avec l'EPAGE Sequana et plus généralement à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <p>-----</p> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : EPAGE SEQUANA remplacement de délégués</p>	<p>N° 05/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOQUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7 et L5211-7.

La Communauté de Communes est membre de l'EPAGE SEQUANA avec comme représentants 96 délégués titulaires et 96 délégués suppléants pour siéger en son sein au titre de la compétence GEMAPI.

VU les délibérations CC 44/09/20 du 7 septembre 2020, CC 72/11/2020 du 26 novembre 2020, CC 87/10/2021 du 14 octobre 2021, CC 61/12/22 du 8 décembre 2022 par lesquelles la Communauté de Communes a désigné des délégués titulaires et suppléants pour siéger au titre de la compétence GEMAPI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 alinéa 7 qui prévoit lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs que les nominations prennent effet immédiatement.

Considérant la démission ou le décès de certains délégués siégeant au sein de l'Epave SEQUANA.

Après appel à candidature une seule candidature est désignée pour chaque poste à pourvoir.

- Sont donc désignés pour siéger à l'Epave SEQUANA comme délégués de la Communauté de Communes les délégués suivants :
 - délégué suppléant : M. Jean-Charles VAN HOECKE remplacement de M. Quentin DUPONT
 - délégué titulaire : M. Roger PETITJEAN remplacement de M. Hubert FLEUROT
 - délégué suppléant : Mme Françoise DEBEAUPUITS remplacement de M. Jean-François BOUCHARD
 - délégué titulaire : M. Christian CHALIER remplacement de M. René LEGENDRE
 - délégué suppléant : M. Gérard MEYNIEL en remplacement de Christian CHALIER

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémié BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Avis sur le projet de reconstruction d'une station d'épuration à BAIGNEUX-LES-JUIFS</p>	<p>N° 06/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

La Communauté de Communes prend acte du projet de reconstruction d'une station d'épuration à Baigneux-les-Juifs, conformément aux recommandations du schéma directeur assainissement mené sur la commune.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **EMET** un avis FAVORABLE sur le projet de reconstruction d'une station d'épuration tel que présenté ci-dessus.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Subvention dans le cadre des « APPELS A PROJETS 2024 »</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 07/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOULLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2023 a validé une enveloppe dédiée à l'attribution des subventions au titre des « appels à projets 2024 ».

Il est proposé au Conseil Communautaire d'allouer les subventions telles que détaillées dans le tableau ci-joint en complément de celles votées le 11 décembre 2023.

La dépense correspondante sera imputée au compte 65748.

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 86/12/2023 du 11 décembre 2023 attribuant des subventions pour l'exercice 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le vote des subventions telles que détaillées dans le tableau ci-joint dans le cadre des « Appels à Projets 2024».
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2023 – Budget CENTRE EQUESTRE</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 08/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d’affichage : 03/04/2024</p>
--	--	----------------------	--

L’an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

VU le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le comptable public,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget CENTRE EQUESTRE.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2023 – Budget CHAUFFERIE BOIS</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 09/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d’affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L’an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOULLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

VU le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le comptable public,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget CHAUFFERIE BOIS.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2023 – Budget ORDURES MENAGERES</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 10/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOULLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 2121-31 et L 5211-1,

VU le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le comptable public,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget ORDURES MENAGERES.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 <hr/> - votants 93 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET PRINCIPAL</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 11/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d’affichage : 03/04/2024</p>
---	--	-----------------------------	--

L’an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L. 5211-1,

VU le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le comptable public,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du BUDGET PRINCIPAL.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte de gestion 2023 - Budget ZAE</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 12/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Châtillon-sur-Seine.

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L. 5211-1,

VU le compte de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le comptable public,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget ZAE.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 73</p> <p>- absents 66</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 92</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2023 – Budget annexe CENTRE EQUESTRE</p>	<p>N° 13/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe CENTRE EQUESTRE résumé par le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	70 913.08 €	65 713.00 €	- 5200.08 €
	Section d'investissement	56 503.36 €	58 466.00 €	1 962.64 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002	54 428.11 €		- 54 428.11 €
	Investissement 001	105 116.53 €		-105 116.53 €
TOTAL		286 961.08 €	124 179.00 €	- 162 782.08 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	125 341.19 €	65 713.00 €	-59 628.19 €
	Investissement	161 619.89 €	56 466.00 €	- 103 153.89 €
TOTAL CUMULE		286 961.08 €	124 179.00 €	- 162 782.08 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

VU le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023,

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe CENTRE EQUESTRE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe CENTRE EQUESTRE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Pour le Président de la Communauté de Communes
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 73 - absents 66 dont pouvoirs 19 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 92 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2023 – Budget annexe CHAUFFERIE BOIS</p>	<p>N° 14/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS résumé par le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	67 675.47 €	89 621.55 €	21 946.08 €
	Section d'investissement	24 085.30 €	12 616.90 €	- 11 468.40 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		12 909.40 €	12 909.40 €
	Investissement 001		7 215.35 €	7 215.35 €
TOTAL		91 760.77 €	122 363.20 €	30 602.43 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	67 675.47 €	102 530.95 €	34 855.48 €
	Investissement	24 085.30 €	19 832.25 €	- 4 253.05 €
TOTAL CUMULE		91 760.77 €	122 363.20 €	30 602.43 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

VU le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023,

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Chaufferie Bois de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe CHAUFFERIE BOIS tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 73</p> <p>- absents 66</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 92</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2023 – Budget annexe ORDURES MENAGERES</p>	<p>N° 15/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUOIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLELIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEN), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe ORDURES MENAGERES résumé par le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 798 199.86 €	2 726 141.86 €	- 72 058.00 €
	Section d'investissement	34 556.08 €	81 371.80 €	46 815.72 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		814 530.44 €	814 530.44 €
	Investissement 001		132 817.92 €	132 817.92 €
Résultat cumulé	Fonctionnement 002	2 798 199.86 €	3 540 672.30 €	742 472.44 €
	Investissement 001	34 556.08 €	214 189.72	179 633.64 €
	TOTAL	2 832 755.94 €	3 754 862.02 €	922 106.08 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement	9 570.00 €		
Résultat corrigé des restes à réaliser	Fonctionnement	2 798 199.86 €	3 540 672.30 €	742 472.44 €
	Investissement	44 126.08 €	214 189.72 €	170 063.64 €
	TOTAL	2 842 325.94 €	3 754 862.02 €	912 536.08 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

VU le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023,

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe ORDURES MENAGERES tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Pour le Président de la Communauté de Communes
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 73</p> <p>- absents 66</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 92</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Compte administratif 2023 – Budget annexe ZAE</p>	<p>N° 16/04/2024</p>	<p>Date de convocation ; 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAËSSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe ZAE résumé par le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	63 376.94 €	63 376.66 €	-0.28 €
	Section d'investissement	63 376.66 €	61 405.66 €	- 1 971.00 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002			
	Investissement 001		6 103.82 €	6 103.82 €
TOTAL		126 753.60 €	130 886.14 €	4 132.54 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	63 376.94 €	63 376.66 €	- 0.28 €
	Investissement	63 376.66 €	67 509.48 €	4 132.82 €
TOTAL CUMULE		126 753.60 €	130 886.14 €	4 132.54 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

VU le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023,

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe ZAE tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Pour le Président de la Communauté de Communes
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 73 - absents 66 dont pouvoirs 19 - votants 92 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Compte administratif 2023 – Budget PRINCIPAL	N° 17/04/2024	Date de convocation : 03/04/2024 Date d'affichage : 03/04/2024
---	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOÏRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Roland LEMAIRE est élu président de séance et présente le compte administratif de l'exercice 2023 du BUDGET PRINCIPAL résumé par le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	4 848 385.01 €	6 289 414.60 €	1 441 029.59 €
	Section d'investissement	1 832 449.80 €	2 316 552.94 €	484 103.14 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		5 875 523.97 €	5 875 523.97 €
	Investissement 001	676 919.92 €		- 676 919.92 €
Résultat cumulé	Fonctionnement 002	4 848 385.01 €	12 164 938.57 €	7 316 553.56 €
	Investissement 001	2 509 369.72 €	2 316 552.94 €	- 192 816.78 €
	TOTAL	7 357 754.73 €	14 481 491.51 €	7 123 736.78 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement	305 734.08 €	769 393.00 €	463 658.92 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	Fonctionnement	4 848 385.01 €	12 164 938.57 €	7 316 553.56 €
	Investissement	2 815 103.80 €	3 085 945.94 €	270 842.14 €
	TOTAL	7 663 488.81 €	15 250 884.51 €	7 587 395.70 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31 et L 5211-1

VU le budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget Principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Roland LEMAIRE,

M. le Président ayant quitté la séance,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du BUDGET PRINCIPAL tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Pour le Président de la Communauté de Communes,
Le Vice-président en charge des finances

Roland LEMAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Admission en non-valeurs – Budget Ordures Ménagères</p> <p><i>(PJ)</i></p>	<p>N° 18/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GRIMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMAN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Certains titres de recette émis sur le budget des Ordures ménagères, au cours d'années antérieures n'ont pu être recouverts pour des raisons que la trésorière de la collectivité nous a fait connaître.

Nom	Nature de la dette / Année	Montant	Motif de la demande
Liste 6499420131			
V.F	Redevance spéciale 2019 et 2020	654.00 €	Insuffisance d'actif suite à liquidation judiciaire
Liste 6500020131			
SAS L'	Redevance spéciale 2019	478.50 €	Insuffisance d'actif suite liquidation judiciaire
Liste 6501020331			
LC	Redevance spéciale 2019-2020	729.00 €	Insuffisance d'actif suite liquidation judiciaire
Liste 6501020331			
T	Redevance spéciale 2020	1 071.00 €	Insuffisance d'actif suite liquidation judiciaire

Considérant que Mme la trésorière a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la collectivité auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolvable, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeurs au 6542 tous ces produits non recouverts,
- **IMPUTE** la dépense correspondante soit 2 932.50 €.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy.

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 - votants 93 <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Affectation du résultat 2023 – Budget CHAUFFERIE BOIS</p>	<p>N° 19/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

SECTIONS	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A la section d'investissement	RESULTAT DE L'ANNEE 2023	résultats cumulés au 31/12 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 215.35 €		- 11 468.40 €	- 4 253.05 €		- €	4 253.05 €
FONCT	12 909.40 €		21 946.08 €	34 855.48 €			34 855.48 €
CUMUL	20 124.75 €	- €	10 477.68 €	30 602.43 €			30 602.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023	D001 si <0 R001 si >0	- 4 253.05 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023		34 855.48 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		4 253.05 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		30 602.43 €
Total affecté au c/ 1068 :		4 253.05 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme défini ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
 Le Président de la Communauté de Communes,
 Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Vote des taux</p> <p>d'imposition 2024</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 20/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPA (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

En tenant compte des bases prévisionnelles telles qu'elles ont été notifiées par l'état 1259, les modifications proposées pour l'année 2024 des taux d'imposition procurerait à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais les ressources fiscales suivantes :

Taxes	Taux votés 2023	Bases 2024	Taux proposés 2024	Produit fiscal attendu de référence 2024
FB additionnelle	5.02 %	23 802 000 €	4.83 %	1 149 637 €
NB additionnelle	10.05 %	3 471 000 €	9.66 %	335 299 €
TH additionnelle	5.08 %	5 403 000 €	4.88 %	263 666 €
CFE	5.02 %	4 604 000 €	4.83 %	222 373 €
			TOTAL	1 970 975 €
FPZ	20.36 %	24 400 €	20.37 %	4 970 €
FPE	20.36 %	165 400 €	20.37 %	33 692 €
			TOTAL	2 009 637 €

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,
VU l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,
VU l'avis de la Commission « Finances » en date du 2 avril 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus et valide ainsi les taux d'imposition 2024 en les fixant comme suit pour l'année 2024 :

Taxes	Taux pour l'année 2024	Taxes	Taux pour l'année 2024
Taxe sur le foncier bâti additionnelle	4.83 %	Cotisation foncière des entreprises	4.83 %
Taxe sur le foncier non bâti additionnelle	9.66 %	Fiscalité professionnelle de Zone	20.37 %
Taxe d'habitation additionnelle	4.88 %	Fiscalité professionnelle éolienne	20.37 %

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire - Budget Principal</p>	<p>N° 21/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11/12/2023 approuvant le budget primitif 2023,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 12/04/2024 approuvant le compte administratif de l'année 2023 du budget,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- 25 800.00 € : CAF remboursement subvention perçue 2 fois sur 2021
- 2 400.00 € : CD 21 remboursement subvention trop perçue sur ingénierie 2023
- 7 000.00 € : Taxe foncière sur EAJE Baigneux-les-Juifs
- 10 800.00 € : Cotisation plateforme ARNIA selon population du territoire
- 59 628.19 € : Versement subvention d'équilibre budget Centre Equestre
- 4 000.00 € : Ajustement taxe GEMAPI
- 1 450 919.04 € : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

- 7 316 553.56 € : Reprise de l'excédent de Fonctionnement
- Ajustement de la fiscalité – 323 783.00 €

Section d'investissement

- 305 734.08 € : Report d'investissement dépenses
- 192 816.78 € : Reprise du déficit d'investissement
- 8 500.00 € : Ajustement tarif achat minibus Centre social
- 10 000.00 € : Ajustement devis du Musée pour la sécurisation du portail
- 1 500.00 € : Suppression de la dettes inscrites au budget annexe ZAE

- 769 393.00 € : Report d'investissement recettes
- 1 060.00 € : Subvention CD 21 sentier La Chaume
- 1 708 454.00 € : Suppression de l'emprunt d'équilibre au budget
- 2 632.82 € : Remboursement d'une partie de la dette du budget ZAE sur exercices antérieurs
- 1 450 919.04 € : Equilibre de la section par un virement de la section de fonctionnement

VU l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2024 du budget « **Principal** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	BUDGET 2024 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
11	Opération d'équipement Randonnée pédestre	35 000.00		560.17	35 560.17
13	Opération d'équipement Maison Pays	36 000.00			36 000.00
14	Opération d'équipement Péri Extra Scolaire	67 200.00		942.60	68 142.60
16 0	Opération d'équipement Musée	419 700.00	10 000.00	18 124.81	447 824.81
16 1	Opération d'équipement recolement	5 000.00			5 000.00
16 3	Opération d'équipement Œuvres d'Art	5 000.00			5 000.00
16 4	Opération d'équipement Restauration Collections	10 000.00			10 000.00
16 7	Opération d'équipement FONDS ART GRAPHIQUE			41 665.61	41 665.61
16 8	Opération d'équipement Muséographie				-
16 9	Opération d'équipement vitrines	37 000.00			37 000.00
16 10	Opération d'équipement conservation préventive	27 200.00			27 200.00
16 11	Opération d'équipement médiation	2 000.00			2 000.00
18	Opération d'équipement SATI	32 000.00			32 000.00
19	Opération d'équipement VIX	60 000.00			60 000.00
22	Opération d'équipement Centre social	46 000.00	8 500.00	2 916.00	57 416.00
26	Opération d'équipement Signalétique	60 000.00			60 000.00
40	Opération d'équipement Plateforme Mobilité	10 000.00		30 000.00	40 000.00
48 1	Opération d'équipement EAJE Baigneur	5 000.00			5 000.00
49	Opération d'équipement PPE	93 500.00			93 500.00
49 1	Opération d'équipement Relais Accueil Itinérant	1 500.00			1 500.00
50	Opération d'équipement Aérodrome	60 000.00		6 456.80	66 456.80
58	Opération d'équipement Espace Economique	100 000.00		205 068.09	305 068.09
59	Opération d'équipement Commerce Ambulant	50 000.00			50 000.00
60	Opération d'équipement Hébergement Touristique	20 000.00			20 000.00
62	Opération d'équipement Interventions Economiques	100 000.00			100 000.00
63	Opération d'équipement Etang des Marots	192 000.00			192 000.00
64	Opération d'équipement Bâtiments Economiques	50 000.00			50 000.00
65	Opération d'équipement Unité de dialyse	50 000.00			50 000.00
66	Opération d'équipement Aires de camping car	80 000.00			80 000.00
Chap 21	Immobilisation corporelles			-	-
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	1 654 100.00	18 500.00	305 734.08	1 978 334.08
Chap 10	Dotations fonds de réserves				-
Chap 13	Subventions d'investissements		-	-	-
Chap 16	Emprunts et assimilés	641 900.00			641 900.00
Chap 27	Autres immobilisations financières	159 500.00	- 1 500.00	-	158 000.00
Chap 020	Dépenses imprévues				-
Ch 45...	Opération pour compte de tiers	272 000.00			272 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 727 500.00	17 000.00	305 734.08	3 050 234.08
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	53 650.00	-		53 650.00
Chap 041	Opérations patrimoniales	530.00	-		530.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	54 180.00	-	-	54 180.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 781 680.00	17 000.00	305 734.08	3 104 414.08

Solde d'exécution négatif reporté D001		192 816.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		3 297 230.86

Chap / art	Libellé	BUDGET 2024 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 13	Subventions d'investissement	86 096.00	1 060.00	769 393.00	856 549.00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 720 454.00	- 1 708 454.00		12 000.00
Chap 10	dotations fonds de réserves	177 900.00			177 900.00
27	Autres immobilisations financières	-	2 632.82		2 632.82
45	Opération pour compte de tiers	272 000.00			272 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 528 450.00	- 1 704 761.18	769 393.00	1 321 081.82
021	Virement de la section d'exploitation		1 450 919.04		1 450 919.04
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	524 700.00	-		524 700.00
041	Opérations Patrimoniales	530.00	-		530.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	525 230.00	1 450 919.04	-	1 976 149.04
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	3 053 680.00	- 253 842.14	769 393.00	3 297 230.86

Solde d'exécution reporté R001		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 297 230.86

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire - Centre Equestre</p>	<p>N° 22/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOILLARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMOIRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2024 approuvant le compte administratif de l'année 2023 du budget,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- 59 628.19 € : Report du résultat déficitaire de la section de fonctionnement
- 59 628.19 € : Equilibre par une subvention exceptionnelle du budget principal

Section d'investissement

- 103 153.89 € : Report du résultat déficitaire de la section d'investissement
- 103 153.89 € : Equilibre de la section par un emprunt

Le budget supplémentaire du budget « **Budget Annexe Centre Equestre** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 011	Charges à caractères générales	7 100.00	-	-	7 100.00
Chap 012	Charges de personnel	500.00	-	-	500.00
Chap 65	autres charges de gestion courante	10.00	-	-	10.00
Chap 66	Charges financières	10 388.00	-	-	10 388.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
Chap 68	Dotations aux provisions dépréciation	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		17 998.00	-	-	17 998.00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Chap 042	Opérations de transfert entre sections	58 600.00	-	-	58 600.00
Chap 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		58 600.00	-	-	58 600.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		76 598.00	-	-	76 598.00
Résultats reporté D002					59 628.19
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION					136 226.19
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 70	Ventes produits fabriqués, prestations	-	-	-	-
Chap 75	autres produits gestion courante	22 210.00	-	-	22 210.00
Chap 77	Produits exceptionnels	11 423.00	59 628.19	-	71 051.19
TOTAL DES RECETTES REELLES		33 633.00	59 628.19	-	93 261.19
Chap 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	42 965.00	-	-	42 965.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 965.00	-	-	42 965.00
Chap 78	Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-	-
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		76 598.00	59 628.19	-	136 226.19
Résultats reporté R002					
TOTAL RECETTES EXPLOITATION					136 226.19

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Op 37	Opération d'équipement	21 835.00	-	-	21 835.00
Chap 21	Immobilisations Corporelles	1 835.00	-	-	1 835.00
Chap 23	Immobilisations en cours	20 000.00			
Chap 10 :	Dotations fonds de réserves				-
Chap 13 :	Subventions d'investissements				-
Chap 16	Emprunts et assimilés	13 800.00			13 800.00
Chap 020	Dépenses Imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	35 635.00	-		35 635.00
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	42 965.00	-		42 965.00
Chap 041	Opérations patrimoniales				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	42 965.00	-		42 965.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	78 600.00	-		78 600.00

Solde d'exécution négatif reporté D001				103 153.89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				181 753.89

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00	103 153.89		123 153.89
Chap 10	dotations fonds de réserves	-	-		-
	TOTAL DES RECETTES REELLES	20 000.00	103 153.89		123 153.89
Chap 021	Virement de la section d'exploitation				-
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	58 600.00			58 600.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	58 600.00	-		58 600.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	78 600.00	103 153.89		181 753.89

Solde d'exécution négatif reporté R001				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				181 753.89

VU l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2024 du budget « **Centre Equestre** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire - Chaufferie bois</p>	<p>N° 23/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TRFXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2024 approuvant le compte administratif de l'année 2023 du budget,

VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Chaufferie Bois** » du Conseil Communautaire du 12 avril 2024,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de Fonctionnement

- Report du résultat de l'excédent de fonctionnement : 30 602.43 €
- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 30 546.95 €

Section d'Investissement :

- Affectation de l'excédent capitalisé : 4 253.05 €
- Suppression de l'emprunt d'équilibre : 34 800.00 €
- Equilibre de la section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement : 30 546.95 €

Le budget supplémentaire du budget « **CHAUFFERIE BOIS** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget Primitif 2024</i>	<i>Demande Budget Supplémentaire</i>	<i>Reports de Crédits</i>	<i>TOTAL BUDGET 2024</i>
<i>Chap 011</i>	<i>Charges à caractères générales</i>	84 800.00	-	-	84 800.00
<i>Chap 012</i>	<i>Charges de personnel</i>	950.00	-	-	950.00
<i>Chap 65</i>	<i>autres charges de gestion courante</i>	10.00	-	-	10.00
<i>Chap 66</i>	<i>Charges financières</i>	1 094.00	-	-	1 094.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	86 854.00	-	-	86 854.00
<i>Chap 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>				-
<i>Chap 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>		34 800.00		34 800.00
<i>Chap 042</i>	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	12 900.00	-	-	12 900.00
<i>Chap 043</i>	<i>Opération d'ordre intérieur de la section</i>				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	12 900.00	34 800.00	-	47 700.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	99 754.00	34 800.00	-	134 554.00

Résultats reporté D002		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		134 554.00

<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget Primitif 2024</i>	<i>Demande Budget Supplémentaire</i>	<i>Reports de Crédits</i>	<i>TOTAL BUDGET 2024</i>
<i>Chap 70</i>	<i>Ventes produits fabriqués, prestations</i>	95 440.00	4 197.57	-	99 637.57
<i>Chap 75</i>	<i>autres produits gestion courante</i>	14.00	-	-	14.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	95 454.00	4 197.57	-	99 651.57
<i>Chap 042</i>	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	4 300.00	-	-	4 300.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 300.00	-	-	4 300.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	99 754.00	4 197.57	-	103 951.57

Résultats reporté R002		30 602.43
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		134 554.00

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
53	Opération d'équipement	35 000.00	-	-	35 000.00
Chap 21 :	Immobilisations corporelles	35 000.00	-	-	35 000.00
Chap 16 :	Emprunts et assimilés	14 100.00	-	-	14 100.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	49 100.00	-	-	49 100.00
Chap 040 :	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 300.00	-	-	4 300.00
Chap 041 :	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 300.00	-	-	4 300.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	53 400.00	-	-	53 400.00

Solde d'exécution négatif reporté D001				4 253.05
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				57 653.05

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 16 :	Emprunts et dettes assimilées	34 800.00	34 800.00	-	-
Chap 10 :	dotations fonds de réserves	5 700.00	4 253.05	-	9 953.05
	TOTAL DES RECETTES REELLES	40 500.00	30 546.95	-	9 953.05
Chap 021 :	Virement de la section d'exploitation		34 800.00		34 800.00
Chap 040 :	Opération d'ordre transfert entre les sections	12 900.00	-	-	12 900.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	12 900.00	34 800.00	-	47 700.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	53 400.00	4 253.05	-	57 653.05

Solde d'exécution négatif reporté R001				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				57 653.05

VU l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2024 du budget « **Chaufferie Bois** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémic BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire</p> <p>– Ordures Ménagères</p>	<p>N° 24/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE). Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHEFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11/12/2023 approuvant le budget primitif 2024,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 12/04/2024 approuvant le compte administratif de l'année 2023 du budget,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- Collecte Déchèterie : 51 700.00 € suite aux augmentations, une facture de 2023 n'a pu être honorée sur le budget 2023
- Créances éteintes 3 000.00 € (redevance spéciale) suite aux liquidations de certains commerces
- 397 236.36 € virement à la section d'investissement pour équilibre de la section d'investissement
- Ajustement participation SMHCO – 200 000.00 €
- 742 472.44 € : Reprise du résultat excédentaire de Fonctionnement
- 1 500.00 € : Augmentation des ventes de composteurs

Section d'investissement

- 9 570.00 € : Report des investissements
 - 2 000.00 € : Frais d'insertion à inscrire en travaux
 - 25 000.00 € : Accroissement d'une demande de composteurs
 - 60 000.00 € : Ajustement des travaux déchèterie suite à l'ouverture des plis
 - 179 633.64 € : Reprise du résultat excédentaire d'investissement
 - 492 100.00 € : Annulation d'emprunt d'équilibre
 - 9 800.00 € : Ajustement du FC TVA suite aux travaux
 - 2 000.00 € : Réintégration des frais d'insertion suite aux travaux des déchèteries
 - 397 236.36 € : Virement de la section de Fonctionnement pour l'équilibre de la section d'investissement
-

Le budget supplémentaire du budget « **Ordures Ménagères** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
<i>Chap 011</i>	<i>Charges à caractères générales</i>	1 824 990.00	51 700.00		1 876 690.00
<i>Chap 012</i>	<i>Charges de personnel</i>	127 800.00	-		127 800.00
<i>Chap 65</i>	<i>autres charges de gestion courante</i>	1 202 110.00	- 197 000.00	-	1 005 110.00
65188	Autres	100.00			100.00
<i>Chap 67</i>	<i>Charges Exceptionnelles</i>	1 200.00	-		1 200.00
<i>Chap 68</i>	<i>Dotations aux provisions dépréciation</i>	3 200.00	-		3 200.00
<i>Chap 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 159 300.00	- 145 300.00	-	3 014 000.00
<i>Chap 023</i>	<i>virement à la section d'investissement</i>		397 236.36		397 236.36
<i>chap 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	42 400.00			42 400.00
<i>Chap 043</i>	<i>Opérations d'ordre intérieur de la section</i>				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	42 400.00	397 236.36	-	439 636.36
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 201 700.00	251 936.36	-	3 453 636.36
Résultats reporté D002					
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION					3 453 636.36

<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
<i>Chap 70</i>	<i>Ventes produits fabriqués, prestations</i>	89 000.00	1 500.00	-	90 500.00
70612	Redevance enlèvement des ordures ménagères	85 000.00			85 000.00
<i>Chap 73</i>	<i>Impôts et taxes</i>	2 707 200.00	- 272 200.00		2 435 000.00
<i>Chap 74</i>	<i>Dotations et participations</i>	404 000.00	-		404 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 200 200.00	- 270 700.00	-	2 929 500.00
<i>Chap 042</i>	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	1 500.00	-		1 500.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 500.00	-	-	1 500.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 201 700.00	- 270 700.00	-	2 931 000.00
Résultats reporté R002					742 472.44
TOTAL RECETTES EXPLOITATION					3 673 472.44

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Op 11	Opération d'équipement construction Déchèteries	602 000.00	60 000.00	9 570.00	671 570.00
Op 12	Opération d'équipement Bacs Roulants	30 000.00			30 000.00
Op 14	Opération d'équipement Composteurs	5 000.00	25 000.00		30 000.00
Op 15	Opération d'équipement incitatifs				-
Chap 10	Dotations fonds de réserves				-
Chap 13	Subventions d'investissements				-
Chap 16	Emprunts et assimilés	-			-
Chap 020	Dépenses imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	637 000.00	85 000.00	9 570.00	731 570.00
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 500.00	-		1 500.00
Chap 041	Opérations patrimoniales		2 000.00		2 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 500.00	2 000.00	-	3 500.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	638 500.00	87 000.00	9 570.00	735 070.00

Solde d'exécution négatif reporté D001		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		735 070.00

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2024
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	492 100.00	- 492 100.00		-
Chap 10	Dotations fonds de réserves	104 000.00	9 800.00		113 800.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	596 100.00	- 482 300.00	-	113 800.00
Chap 021	Virement de la section d'exploitation		397 236.36		397 236.36
Chap 040	Opération d'ordre transfert entre sections	42 400.00	-		42 400.00
Chap 041	Opérations Patrimoniales	-	2 000.00		2 000.00
2033	Frais d'insertion		2 000.00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	42 400.00	399 236.36	-	441 636.36
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	638 500.00	- 83 063.64	-	555 436.36

Solde d'exécution positif reporté R001		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		179 633.64
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		735 070.00

VU l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2024 du budget « **Ordures Ménagères** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 - votants 93 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	Objet : Budget Supplémentaire - ZAE	N° 25/04/2024	Date de convocation : 03/04/2024 Date d'affichage : 03/04/2024
---	---	----------------------	---

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2024 approuvant le compte administratif de l'année 2023 du budget,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de Fonctionnement

- Report du déficit de fonctionnement : 0.28 €

Section d'Investissement :

- Report de l'excédent d'investissement : 4 132.82 €

- Suppression du virement d'équilibre du budget principal au budget annexe : 1 500.00 €

- Remboursement au budget principal de la dette : 2 632.82 €

Le budget supplémentaire du budget « ZAE » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT				
<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2024
<i>Chap 011 : Charges à caractères générales</i>		1 500.00	-	1 500.00
6045	Achats d'études			-
605	Autres matériel équipement travaux	1 500.00		1 500.00
<i>Chap 65 : autres charges de gestion courante</i>		5.00	-	5.00
65822	Reversement de l'excédent			-
6588	divers	5.00		5.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 505.00	-	1 505.00
<i>Chap 023 : Virement à la section d'investissement</i>				-
<i>Chap 042 : Opération de transfert entre sections</i>		63 376.66	-	63 376.66
71355	Variation de stock	63 376.66		63 376.66
<i>Chap 043 : Opération d'ordre intérieur de la section</i>		-		-
608	Frais accessoires			-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		63 376.66	-	63 376.66
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		64 881.66	-	64 881.66

Résultats reporté D002	0.28
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	64 881.94

<i>Chap / art</i>	<i>Libellé</i>	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2024
<i>Chap 70 : Ventes produits fabriqués, prestations</i>		-	-	-
7015	Ventes de terrains aménagés			-
<i>Chap 75 : autres produits de gestion courante</i>		5.00	0.28	5.28
75888	Divers	5.00	0.28	5.28
TOTAL DES RECETTES REELLES		5.00	0.28	5.28
<i>Chap 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections</i>		64 876.66	-	64 876.66
71355	Variation stocks terrains aménagés	64 876.66		64 876.66
<i>Chap 043 : Opération d'ordre intérieur de la section</i>		-		-
796	Transfert de charges			-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		64 876.66	-	64 876.66
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		64 881.66	0.28	64 881.94

Résultats reporté R002	
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	64 881.94

SECTION INVESTISSEMENT				
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2024
Chap 16 : Emprunts et assimilés		-	2 632.82	2 632.82
1641	Remboursement capital			-
168751	Autres dettes		2 632.82	2 632.82
Chap 23 : Immobilisations en cours		-	-	-
2313	Travaux			-
Chap 020 : Dépenses imprévues				-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		-	2 632.82	2 632.82
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections		64 876.66	-	64 876.66
3555	Terrains aménagés	64 876.66		64 876.66
Chap 041 : Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		64 876.66	-	64 876.66
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		64 876.66	2 632.82	67 509.48

Solde d'exécution reporté D001		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		67 509.48

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2024	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2024
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées		1 500.00	- 1 500.00	-
16871	Dettes Etat et établissements nationaux			-
168751	Dettes GFP de rattachement	1 500.00	- 1 500.00	-
Chap 10 dotations fonds de réserves		-	-	-
10222	FC TVA			-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			-
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 500.00	- 1 500.00	-
Chap 021 : Virement de la section d'exploitation				-
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections		63 376.66		63 376.66
3555	Terrains aménagés	63 376.66		63 376.66
Chap 041 : Opérations patrimoniales				
1311	Etat subv transférables			-
1321	Etat subv non transférables			-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		63 376.66	-	63 376.66
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		64 876.66	- 1 500.00	63 376.66

Solde d'exécution reporté R001		4 132.82
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		67 509.48

VU l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2024 du budget « ZAE » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
 Le Président de la Communauté de Communes

Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 74 - absents 65 dont pouvoirs 19 - votants 93 <p>----- Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Convention de partenariat avec ARCHEORANDO</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 26/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVEY), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUET (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Eric DUDOUET

Dans le but de lier le Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix et le site archéologique du Mont Lassois, le musée propose, en partenariat avec le Randoclub Châtillonnais, une « archeo rando » au tarif de 20 € par personne.

Cette prestation se déroulera en trois temps, sur une journée complète les 27 avril et 31 mai 2024.

- Une randonnée sur le Mont Lassois suivant le sentier d'interprétation mis en place par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, accompagnée de l'application et du personnel du musée pour un guidage in situ, le matin.
- Un repas dans la cour du musée, compris dans le prix de la journée.
- Une visite guidée du musée l'après-midi.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ,
à l'unanimité :**

- **VALIDE** ladite convention telle qu'elle est présentée en pièce jointe.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 avril 2024

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 74</p> <p>- absents 65</p> <p>dont pouvoirs 19</p> <hr/> <p>- votants 93</p> <p>Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD</p>	<p>Objet : Attribution du contrat de concession pour la gestion d'exploitation des 4 établissements d'Accueil de Jeunes Enfants « E.A.J.E. »</p>	<p>N° 27/04/2024</p>	<p>Date de convocation : 03/04/2024</p> <p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-quatre, le **douze avril** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY LE DUC), Gérard EME (AISEY SUR SEINE), René REGNAULT (AMPILLY LE SEC), Thierry NAUDINOT (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Georges MORIN (BRION SUR OURCE), Jean-Charles COLOMBO (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Christophe PINEL (CERILLY), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON SUR SEINE), Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Eric DUDOUE (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Marie-Rose PITOIS (LEUGLAY), Alain TREXON (LUCEY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François VILLERMOZ (MENESBLE), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe DEREPAZ (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC SUR SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents excusés : Luc BABOUILARD (AMPILLY LES BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Agnès BONFILS (BILLY LES CHANCEAUX), Christian BORNOT (BUNCEY), Franck MOILLERON (CHAMPBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON SUR SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME LES BAIGNEUX), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), François MOYOT (ETORMAY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY LAMBERT), Eric TILQUIN (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier PERRAUDIN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY SUR OURCE), Christian CHALIER (ROCHFORT SUR BREVON), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Nicolas SCHMIT (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Didier BREDIN (BUSSEAUT), Stéphane BRULEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON SUR SEINE), Christian CARLI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Françoise SARAH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON SUR SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Philippe VINCENT (VANVEY), Aurore LALLEMAND (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON SUR SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON SUR SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON SUR SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY) donne pouvoir à Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Lydie MARTIN (COULMIER LE SEC) donne pouvoir à Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Eric DUDOUE (ETALANTE), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE), Jean-Michel MARS (LAIGNES) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Frédérique VOIZEUX (MINOT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE) donne pouvoir à Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Conseil Communautaire a, lors de la séance du 8 décembre 2022, délibéré pour approuver le principe de concession pour la gestion et de l'exploitation du Service de gestion et d'exploitation des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du Territoire (EAJE) à la suite de la fin de la concession précédente.

Lors de cette même délibération, Il a autorisé Monsieur le Président à engager la procédure relative aux contrats de concessions conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

A ce titre, le délégataire assurera, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, la gestion et/ou l'exploitation des 4 EAJE répartis sur le territoire communautaire et déclinés comme suit :

- **La gestion et l'exploitation pour les 3 EAJE situés à :**
 - o Multi-accueil "Les P'tits Filous" – BAIGNEUX LES JUIFS :
14 places - Accueil des enfants les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.
 - o Micro-Crèche de RECEY SUR OURCE :
10 places - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
 - o Micro-Crèche de SAINTE COLOMBE SUR SEINE :
10 places - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

- **L'exploitation du service uniquement pour l'EAJE sis à :**
 - o Multi-accueil "La Capucine" – CHATILLON SUR SEINE :
25 places - Intégré au Pôle Petite Enfance communautaire (constitué du Multi Accueil et du Relais Petite Enfance) - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Les enfants pourront être accueillis de 2 mois et demi et jusqu'à 4 ans.

Le contrat doit prendre effet à compter du 1^{er} mai 2024 pour une durée de 5 ans jusqu'au 30 avril 2029 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 1^{er} mai 2024).

Par avis parus dans le BOAMP et au JOUE, les candidats furent invités à présenter leur candidature et leur offre avant le 29 janvier 2024 dernier délai.

La Commission de délégation de service public, dans ses réunions :

- du 31 janvier 2024, a procédé à l'ouverture des plis afférents aux candidatures, et arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre,
- du 7 février 2024, a analysé les offres reçues des candidats retenus et proposé une négociation avec les 2 meilleures offres au classement établi conformément aux critères du règlement de la consultation.

Motivation et opportunité de la décision

Au terme de la procédure susvisée, Monsieur le Président ayant arrêté son choix, le contrat à intervenir définit le périmètre des activités de service public déléguées par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ainsi que les modalités juridiques, techniques et financières de leur mise en œuvre.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de convention.

VU les articles L.1121-1 et suivants du code de la commande publique,
VU les articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission de Délégation de Service public pour la gestion et l'exploitation des EAJE du territoire du 31 janvier 2024,
VU l'avis de la Commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des EAJE du territoire du 7 février, réunie pour l'analyse et le classement des offres,
VU le rapport établi conformément à l'article L1411-7 du CGCT,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 avril 2024,
VU le choix du délégataire effectué par le Président et son rapport annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de VYV3 Bourgogne comme attributaire de la délégation du service relatif à la gestion et/ou l'exploitation des 4 EAJE du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour une durée de cinq ans
- **APPROUVE** les termes du contrat à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais annexé à la présente délibération, qui formalise notamment :
 - la mission du délégataire : la gestion et/ou l'exploitation des 4 EAJE du territoire,
 - la durée du contrat : 5 ans à compter du 1^{er} mai 2024 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 30 avril 2029),
 - les dispositions financières applicables en contrepartie des sujétions imposées, notamment :
 - * les conditions financières en contrepartie des prestations délivrées par le délégataire avec une participation révisable annuellement demandée à la collectivité estimée à 1 802 445 € sur la durée totale du contrat,
 - * l'information de la collectivité (données comptables et financières, les éléments de qualités de service, les comptes-rendus techniques ...),
 - les conditions de résiliation du contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat de délégation pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} mai 2024 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 30 avril 2029).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/04/2024
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations et de dépenses réalisées au cours d'un exercice. La date limite de son vote est fixée au 30 juin de chaque année.

Les comptes administratifs des différents budgets, principal et annexes, ont été votés le 12 avril 2024 par le conseil communautaire. Ils permettent de reprendre les résultats antérieurs dans les budgets de l'année en cours. Ils peuvent être consulté sur simple demande au secrétariat du siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux. L'exécution des budgets ont été réalisées avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la dette en ne prévoyant pas de recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès de l'État, de l'Europe, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- d'agir énergiquement sur les conditions d'attractivités économiques du Châtillonnais (le renouvellement et le développement de l'existant, l'accueil et la création de nouvelles activités...) avec notamment pour le second semestre 2023 la mise en service prévue du nouvel espace économique numérique.
- d'accompagner activement les projets et initiatives en faveur de l'emploi :
 - en activant tous les leviers disponibles,
 - en identifiant ou attirant des porteurs de projets en capacité de produire de la richesse, de l'innovation, et donc de créer de la valeur ajoutée.
 - de contribuer à l'offre de soins sur le territoire par la création de 2 emplois de médecins pour lutter contre la désertification médicale
- Tout projet envisagé ou poursuivi suit la politique de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais dont l'objectif principal affiché est de « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU CHATILLONNAIS ».

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Communauté de Communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. Eléments de contexte

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, avec ses 107 communes majoritairement de petite taille pour un total de 20 331 habitants, a la particularité d'être très étendue et d'avoir une densité de population très faible. L'évolution de sa population tend à une diminution de la population globale et à un vieillissement de ses habitants.

En tenant compte de ces éléments la collectivité entend poursuivre sa politique en 2023 autour des axes suivants :

- **Avant tout il est prévu de maintenir le niveau de service actuel en tout point du territoire**, et de maintenir voire développer l'aide aux associations et collectivités porteuses de projets avec dans ce dernier cadre le suivi du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de son avenant n°1.

Environnement

- Avenant au CRTE: animation du dispositif (accompagnement de projets)
- Report des crédits pour l'étude Natura 2000
- Mise aux normes des déchetteries communautaires pour un montant global estimé de 800 000 € H.T. à programmer sur plusieurs années dans le budget annexe déchets ménagers

Economie

- Soutien à l'activité économique dans les limites des compétences de la Communauté de Communes avec notamment
 - Fin de la construction d'un espace économique numérique et élaboration de son projet de fonctionnement
 - Aides aux commerces ambulants/itinérants de 1^{ère} nécessité budgétées à hauteur de 20 000 €

- Maintien des aides directes de la collectivité sous forme de prêts
- Instruction des dossiers LEADER
- L'inscription de crédits dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial avec la Région

Santé-Solidarités

- Versement des bourses à destination des étudiants orthophonistes, en médecine et en dentaire
- Poursuite des actions du contrat local de santé
- Assurer le fonctionnement du centre social avec le déploiement de nombreuses actions à destination des familles et des publics en difficulté
- Recrutement de 2 médecins

Tourisme - Culture

- Poursuite du soutien dans le cadre de l'aide à l'investissement des hébergements touristiques avec l'inscription de 20 000 € de crédits
- Développer les actions de promotion du territoire avec notamment l'accompagnement de l'Office de Tourisme
- Assurer le fonctionnement du musée et développer son attractivité
- Réfection de la micro signalisation pour un montant de 80 000 €
- Inscription des sentiers VVT au PDESI et pédestres au PDIPR

Jeunesse

- Poursuite des actions à destination des enfants du territoire (de la petite enfance aux lycéens) avec l'aide et le soutien financier de nos partenaires notamment la Caisse d'Allocations Familiales avec la nouvelle contractualisation CTG

Patrimoine immobilier

- Entretien des bâtiments propriétés de la Communauté de Communes
- Mise en accessibilité et isolation des bâtiments de la collectivité

Espace numérique :

- Equipement du nouvel espace économique numérique

II. Eléments financiers (Sources DGFIP)

Etat de la dette

La dette par habitant s'élève en 2022 à 149 € (128 € l'année précédente et 144 € en 2020) contre 157 € (152 € en 2021) pour l'ensemble des Communautés de Communes au niveau national (134 € et 120 € au niveau de la Région en 2022 et 2021) sur la base de la dette du budget principal. Avec l'intégration de ce budget dans le budget principal au 1^{er} janvier 2022, la dette du Budget Principal s'est accrue de manière automatique. Elle est plus importante en raison de l'endettement passé du budget annexe Bâtiments et Développement économiques.

En tenant compte de l'endettement total (y compris les budgets annexes) la dette est d'environ 162 € par habitant en 2022 (191 € en 2021 et 207 € en 2020) par habitant.

Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

Elle atteint 57 € par habitant en 2022 (55 € par habitant en 2021 contre 59 € en 2020) contre 41 € en 2021 pour la France entière et 38 € pour la moyenne régionale. En tenant compte de l'ensemble des budgets cette somme atteignait en 2021 63 € contre 65 € l'année précédente.

Le fonds de roulement

Ce fonds s'élève à 331 € par habitant en 2022 (contre 286 € en 2021, 236 en 2020 et 189 en 2019), alors qu'il est de 116 € en 2022 et 154 € en 2021 pour la moyenne nationale et 173 € en 2022 et 124 € en 2021 pour la moyenne régionale concernant les Communautés de Communes.

Le fonds de roulement de la collectivité s'élève à 6 720 503,00 €, soit 638 jours de charges réelles, et la trésorerie à 6 737 754 €. Pour mémoire, un fonds de roulement de 90 jours et une trésorerie égale à 2 mois de charges réelles sont des normes généralement admises pour ne pas mettre en péril le fonctionnement de la collectivité.

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition 2021 sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en moyenne en France.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est celle qui est regardée par tous les investisseurs. Son taux en 2021 était de 5,02 % contre 5,96 % en moyenne nationale, 5,21 au niveau départemental et 5,19 au niveau régional.

La C.F.E. (Contribution foncière des entreprises) qui peut être assimilée en partie à l'ancienne taxe professionnelle intéresse directement toutes les entreprises, petites ou grandes, commerces, artisans. Le taux de 5,02 % en 2021 est inférieur au taux moyen national de 7,31.

Année 2021	Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,02%	5,21%	5,19%	5,96%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties + GEMAPI	10,05%	11,29%	11,67%	14,68%
CFE	5,02%	5,47%	6,28%	7,31%

Les taux d'imposition ont été maintenus en 2022 et 2023. En 2022, ils sont encore nettement inférieurs à la moyenne régionale des collectivités de la même strate.

Année 2022	Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Moyenne Régionale
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,02%	5,54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties + GEMAPI	10,05%	12,41%
CFE	5,02%	6,38%

Charges de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a poursuivi sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire. Il n'y a pas d'avantages en nature mis en place à ce jour dans la collectivité pour le personnel et la modération salariale est de rigueur au niveau de l'attribution du régime indemnitaire, le RIFSEEP qui est mis en place depuis 2018.

Par ailleurs, 8 agents bénéficient d'une NBI, 3 en raison de fonctions d'accueil à titre principal, 2 en qualité de régisseur, 1 pour des fonctions particulières et 2 au titre de la direction d'une structure.

La masse salariale représentait en 2023 38,34 %, 37,57 % en 2022 contre 39 % en 2021 des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

III. Budget Principal

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Collectivité.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, péri et extrascolaires, musée, services informatiques, activités du centre social...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement perçues en 2023 pour le budget principal représentent 6 289 414,60 euros hors reprise des résultats.

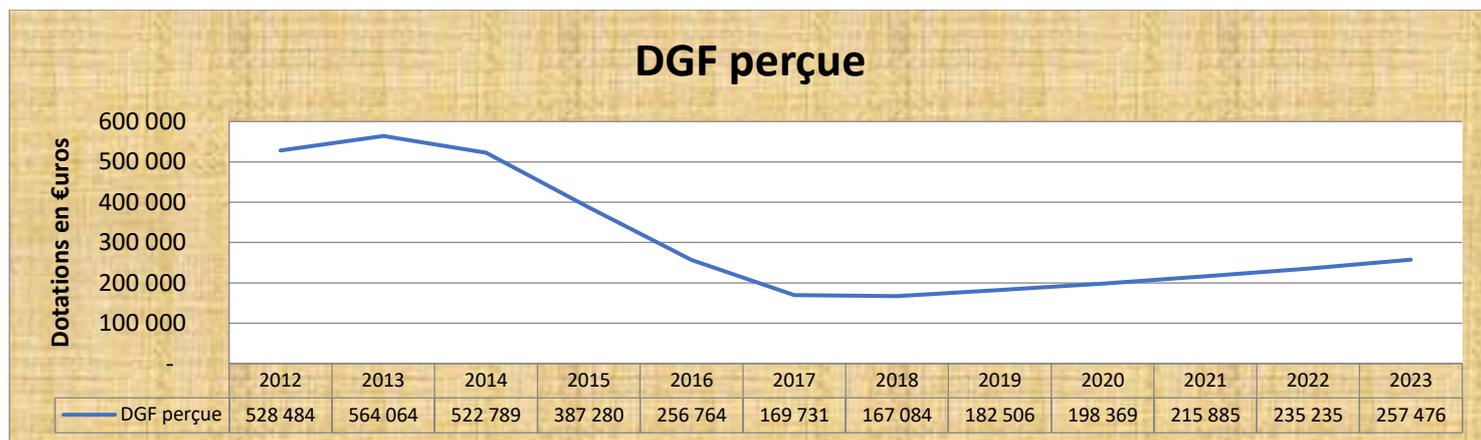
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et les charges de fonctionnement des bâtiments

publics, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 représentent 4 848 385,01 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Evolution du montant de la DGF attribuée à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais



Il existe trois principaux types de recettes pour une Collectivité :

- Les impôts et taxes
2023 : 4 261 905,88 € (contre 3 816 044,76 € en 2022 et 3 635 839,63 € en 2021 et 3 715 837,62 € en 2020)
- Les dotations perçues
2023 : 1 056 612,57 € (contre 1 348 853,42 € en 2022, 1 157 555,73 € en 2021 et 1 249 711,45 € en 2020)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
2023 : 558 255,50 € (contre 500 868,41 € en 2022, 441 342,75 € en 2021 et 423 294,71 € en 2020)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et réalisées 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023

(Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2022	Réalisé 2023
Chp: 011 - Charges à caractère général	1 621 885,00	1 401 621,37	1 779 535,00	1 185 247,91	1 862 436,00	1 091 990,36	1 934 150,00	1 438 455,53	2 135 690,00	1 516 619,30
Chp: 012 - Charges de personnel	1 707 120,00	1 533 543,28	1 644 710,00	1 461 976,59	1 760 496,00	1 513 431,05	1 812 020,00	1 537 371,97	2 012 270,00	1 662 857,47
Chp: 014 - Atténuation de produits	314 958,00	299 163,50	317 758,00	372 350,93	366 049,00	363 748,21	424 810,00	405 932,65	430 500,00	383 970,65
Chp: 022 - Dépenses imprévues Fonct	300 000,00		300 000,00		23 370,00		220 000,00			
Chp: 023 - Virement à la sect° d'investis.	704 429,00		453 766,00		1 217 081,18		1 523 289,06			
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	211 435,00	211 346,69	153 420,00	159 499,27	152 369,00	151 655,91	363 030,00	356 092,90	515 180,00	511 422,75
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	771 101,00	731 783,58	773 425,00	692 208,13	838 317,82	774 787,71	906 235,00	808 392,89	781 935,00	662 232,05

Chp: 66 - Charges financières	162 000,00	141 064,28	146 255,00	126 894,05	132 000,00	112 003,64	126 610,00	111 049,03	115 850,00	100 796,49
Chp: 67 - Charges exceptionnelles	1 450,00	30 317,70	4 950,00	7 897,31	70 850,00	22 410,00	108 597,00	42 161,36	6 400,00	5 586,30
Chp: 68 - Dotations aux provisions	3 100,00		3 100,00		5 000,00	2 360,00	23 000,00		25 000,00	4 900,00
TOTAL Fonctionnement - Dépenses	5 797 478,00	4 348 840,40	5 576 919,00	4 006 074,19	6 427 969,00	4 032 386,88	7 441 741,06	4 699 456,33	6 022 825,00	4 848 385,01

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et réalisées 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2022	Réalisé 2023
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 975 665,01		3 362 377,00	3 362 376,25		4 727 594,29		6 053 410,37		
Chp: 013 - Atténuations de charges	62 000,00	71 779,32	64 000,00	75 352,20	44 000,00	114 550,05	134 418,00	92 942,88	45 000,00	55 981,17
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section							34 950,00	34 679,00	85 600,00	173 995,73
Chp: 70 - Produits des services	462 855,00	513 934,21	418 425,00	423 294,71	394 685,00	441 342,75	411 885,00	500 868,41	470 700,00	558 255,50
Chp: 73 - Impôts et taxes	3 458 435,00	3 603 425,00	3 707 275,00	3 715 837,62	3 644 652,00	3 635 838,63	3 689 590,00	3 816 044,76	1 115 000,00	1 645 999,00
Chp: 731 - Fiscalité locale									2 993 190,00	2 615 906,88
Chp: 74 - Dotations et participations	807 070,00	1 161 750,20	903 419,00	1 249 711,45	1 104 686,00	1 157 555,73	1 114 722,00	1 348 853,42	1 123 420,00	1 056 612,57
Chp: 75 - Autres produits gestion courante		9 788,80	10,00	3,10	2 770,18	1,01	199 980,00	198 054,23	189 915,00	179 109,13
Chp: 77 - Produits exceptionnels		51 579,06	4 145,00		2 212,00	8 810,39		36 835,15		3 554,62
Chp: 78 - Reprise sur amortissements et provisions		1 161,09		40 034,51	3 000,00	103,40	3 000,00			
TOTAL Fonctionnement - Recette	7 766 025,01	5 413 417,68	8 459 651,00	8 866 609,84	5 196 005,18	10 085 797,25	5 588 545,00	12 081 688,22	6 022 825,00	6 289 414,60

c) La fiscalité additionnelle

Les taux des impôts locaux pour 2023 ont été maintenus comme suit :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : 5,02 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 10,05 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,02 %

Le produit de la fiscalité locale pour 2023 s'élève à 2 615 906,88 € contre 1 910 125,00 € en 2022, 1 860 664 € en 2021 et 2 995 562 € en 2020 (baisse importante en 2021 en raison de la suppression de la taxe d'habitation compensée par la perception d'une partie de recettes de TVA).

d) Les dépenses de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a poursuivi sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire.

Au 31 décembre 2023, les effectifs permanents de la Communauté de Communes sont de 53 agents avec 33 contractuels dont 2 C.D.I. et 2 contrats aidés et 21 titulaires ou stagiaires. Parmi les agents contractuels 2 sont des agents de droit privé car recrutés en P.E.C./ CAE.

La structure de la masse salariale de la CCPC : répartition par catégorie des agents (hors saisonniers) au 31 décembre 2023 :

- 13,21 % de catégorie A
- 0,00 % de catégorie B
- 86,79 % de catégorie C

Les salaires représentent en 2023 34,30 % (contre 32,71 % en 2022, 37,53 % en 2021 et 36,49 % en 2020) des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et des dépenses de remboursement du capital de la dette. Au 31 décembre 2023 le capital restant dû de la dette du budget principal est de 2 468 090,49 €

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes financières telles que le FCTVA ou les excédents de fonctionnement capitalisés et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un espace économique numérique).

3. Les données synthétiques du budget principal – Récapitulation

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	4 848 385.01 €	6 289 414.60 €	1 441 029.59 €
	Section d'investissement	1 832 449.80 €	2 316 552.94 €	484 103.14 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		5 875 523.97 €	5 875 523.97 €
	Investissement 001	676 919.92 €		- 676 919.92 €
Résultat cumulé	Fonctionnement 002	4 848 385.01 €	12 164 938.57 €	7 316 553.56 €
	Investissement 001	2 509 369.72 €	2 316 552.94 €	- 192 816.78 €
	TOTAL	7 357 754.73 €	14 481 491.51 €	7 123 736.78 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement	305 734.08 €	769 393.00 €	463 658.92 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	Fonctionnement	4 848 385.01 €	12 164 938.57 €	7 316 553.56 €
	Investissement	2 815 103.80 €	3 085 945.94 €	270 842.14 €
	TOTAL	7 663 488.81 €	15 250 884.51 €	7 587 395.70 €

Principaux ratios du budget

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 213,32 € par habitant (chiffres du compte administratif 2023) contre 221,43 € en 2022, 189,14 € en 2021 et 185,43 € en 2020.

Produit des impositions et taxes/population : 209,63 € par habitant (chiffres du compte administratif 2023) contre 194,54 € en 2022, 177,20 € en 2021 et 173,71 en 2020.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 300,79 € par habitant (chiffres du compte administratif 2023) contre 276,34 € en 2022, 261,15 € en 2021 et 265,34 en 2020.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles : 38,34 % au compte administratif 2023 contre 37,57 % en 2022, 39% en 2021, 38% en 2020, 37,06 en 2019 et 39,88% en 2019

IV. Budgets Annexes

1. BUDGET DECHETS MENAGERS

a) Compte administratif 2023

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 798 199.86 €	2 726 141.86 €	- 72 058.00 €
	Section d'investissement	34 556.08 €	81 371.80 €	46 815.72 €

Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		814 530.44 €	814 530.44 €
	Investissement 001		132 817.92 €	132 817.92 €

Résultat cumulé	Fonctionnement 002	2 798 199.86 €	3 540 672.30 €	742 472.44 €
	Investissement 001	34 556.08 €	214 189.72	179 633.64 €
	TOTAL	2 832 755.94 €	3 754 862.02 €	922 106.08 €

Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement	9 570.00 €		

Résultat corrigé des restes à réaliser	Fonctionnement	2 798 199.86 €	3 540 672.30 €	742 472.44 €
	Investissement	44 126.08 €	214 189.72 €	170 063.64 €
	TOTAL	2 842 325.94 €	3 754 862.02 €	912 536.08 €

b) taux de la taxe des ordures ménagères

La taxe incitative (TEOMI) décidée par délibération n° 01/02/2016 a vu sa première année d'application en 2019. Par délibération n° 91/12/2017 du 21 décembre 2017 il a été fixé le taux de part fixe de la TEOMI à 90% et celui de la part variable à 10%. L'année 2020 a été la première année d'application entière du dispositif. 2021, a vu cette répartition modifiée avec un maintien en 2022 et 2023.

Les taux ont donc tenu compte de la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui doit représenter 15% du produit global perçu à ce titre. En fonction de la revalorisation des bases, les taux ont donc été fixés comme suit pour chacune des 3 zones :

- zone 1 - 105 communes : 10.50 %
- zone 2 - Châtillon-sur-Seine : 6,08 %
- zone 3 - Sainte-Colombe-Sur-Seine : 10,57 %

c) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 011 - Charges à caractère général	1 530 050,00	1 478 340,94	1 580 020,00	1 523 751,71	1 619 920,00	1 524 280,25	1 626 320,00	1 587 000,20	1 721 040,00	1 715 400,95
Chp: 012 - Charges de personnel	77 040,00	68 389,70	65 900,00	65 760,82	61 400,00	61 397,81	73 700,00	66 205,69	117 100,00	74 288,45
Chp: 022 - Dépenses	4 997,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00			

imprévues Fonct										
Chp: 023 - Virement à la sect^o d'investis.	63 431,17				17 094,99		313 909,08			
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	69 082,00	69 080,91	64 600,00	64 579,67	61 400,00	61 259,46	66 350,00	66 309,20	78 000,00	75 915,60
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	640 000,47	625 962,68	620 720,00	615 230,13	684 210,00	683 193,36	761 010,00	759 819,35	802 110,00	930 123,86
Chp: 66 - Charges financières	270,00	260,16			0,00					
Chp: 67 - Charges exceptionnelles	7 809,36		118 390,00	118 602,14	1 000,00	462,00	1 000,00	54,00	1 000,00	501,00
Chp: 68 - Dotations provisions					550,00	550,00	2 000,00		3 200,00	1 970,00
TOTAL Fonctionnement - Dépense	2 392 680,00	2 242 034,39	2 469 630,00	2 387 924,47	2 465 574,99	2 331 142,88	2 864 289,08	2 479 388,44	2 722 450,00	2 798 199,86

Recettes : présentations des recettes prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonct	108 104,81		441 288,00	441 287,68		315 622,80		474 624,48		
Chp: 013 - Atténuations de charges	19 000,00	15 003,29						3 712,88		6 724,53
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	3 955,00			3 955,00	6 640,00	3 955,00	4 000,00	3 955,00	2 300,00	1 315,00
Chp: 70 - Produits des services	55 000,00	81 316,60	81 000,00	79 115,50	78 000,00	73 103,50	83 000,00	105 326,00	95 000,00	102 999,50
Chp: 731 - Fiscalité locale taxes	1 854 711,00	1 855 695,00	1 855 217,00	1 856 444,00	1 955 800,00	1 975 939,00	1 993 380,00	2 048 401,00	2 165 150,00	2 164 480,00
Chp: 74 - Dotations et participations	351 909,00	548 160,09	424 000,00	322 708,20	356 480,00	437 042,85	460 000,00	641 599,55	460 000,00	450 621,69
Chp: 75 - Autres Produits gestion courante	0,19	4,37	10,00	0,89	0,00	26,21				1,14
Chp: 77 - Produits exceptionnels		75 037,91	3 955,00	36	0,00	78,00		16 299,97		
TOTAL Fonctionnement - Recette	2 392 680,00	2 575 217,26	2 805 470,00	2 703 547,27	2 396 920,00	2 621 167,36	2 540 380,00	3 293 918,88	2 722 450,00	2 726 141,86

d) Dette au 31 décembre 2023

Il n'y a plus de dette sur ce budget annexe au 31 décembre 2023.

2. BUDGET Z.A.E

Ce budget concerne la zone d'activité de Baigneux-les-Juifs qui retrace les ventes de terrains avec une comptabilité de stocks.

a) Compte administratif 2023

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	63 376.94 €	63 376.66 €	-0.28 €
	Section d'investissement	63 376.66 €	61 405.66 €	- 1 971.00 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002			
	Investissement 001		6 103.82 €	6 103.82 €
TOTAL		126 753.60 €	130 886.14 €	4 132.54 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	63 376.94 €	63 376.66 €	- 0.28 €
	Investissement	63 376.66 €	67 509.48 €	4 132.82 €
TOTAL CUMULE		126 753.60 €	130 886.14 €	4 132.54 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 011 - Charges à caractère général	5 500,00	1 436,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	360,00	7 000,00	1 971,00
Chp: 65 - Autres charges de gestion courante					2 750,18	0,00			19 749,90	0,28
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre sections					68 945,48	68 945,48	61 045,66	61 045,66	61 405,66	61 405,66
Chp: 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section									10,00	
TOTAL Fonctionnement - Dépense réelles	5 500,00	1 436,00	5 500,00	0,00	77 195,66	68 945,48	66 545,66	61 405,66	88 165,56	63 376,94

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc											
Chp: 013 - Atténuations de charges											
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	500,00	5 500,00	1 436,00	500,00				66 545,66	61 405,66	58 155,56	63 376,66
Chp: 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section										10,00	
Chp: 70- Produits divers gestion courante	5 000,00	5 000,00		5 000,00						30 000,00	
Chp: 75- Autres produits de gestion courante											
TOTAL Fonctionnement - Recette	5 500,00	10 500,00	1 436,00	5 500,00	0,00			66 545,66	61 405,66	88 165,56	63 376,66

c) dette au 31 décembre 2023

Il n'y a pas de dette sur ce budget annexe au 31 décembre 2023.

3. BUDGET CENTRE EQUESTRE

Ce budget concerne la gestion du centre équestre de la Barotte dont la gestion est déléguée par un contrat de concession.

a) Compte administratif 2023

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	70 913.08 €	65 713.00 €	- 5200.08 €
	Section d'investissement	56 503.36 €	58 466.00 €	1 962.64 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002	54 428.11 €		- 54 428.11 €
	Investissement 001	105 116.53 €		-105 116.53 €
TOTAL		286 961.08 €	124 179.00 €	- 162 782.08 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	125 341.19 €	65 713.00 €	-59 628.19 €
	Investissement	161 619.89 €	56 466.00 €	- 103 153.89 €
TOTAL CUMULE		286 961.08 €	124 179.00 €	- 162 782.08 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 011 - Charges à caractère général	14 250,00	12 381,37	11 320,00	5 415,00	14 897,16	3 021,86	60 035,00	57 841,32	9 300,00	1 955,22
Chp: 012 - Charges de pers et frais assimilés	500,00		500,00		500,00	0,00	500,00		500,00	
Chp: 023 - Virement à la sect ^o d'investis.										
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	56 080,00	56 070,00	56 080,00	56 078,00	56 110,00	56 078,00	58 600,00	58 367,00	58 500,00	58 466,00
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	11,00		10,00		10,00	0,00	10,00		10,00	
Chp: 66 - Charges financières	40,00		40,00	22,14	30,00	0,00	413,00	382,90	9 500,00	9 500,00
Chp: 67 - Charges exceptionnelles									1 000,00	991,86
Chp: 68 - Dotations aux provisions					50,00	50,00	2 000,00			
TOTAL Fonctionnement - Dépense	70 881,00	68 451,37	67 950,00	61 515,14	71 597,16	59 149,86	121 558,00	116 591,22	78 810,00	70 853,08

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budget primitif et Compte administratif)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 781,35		775,00	774,30		4 422,16				
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	42 965,00	42 963,00	42 965,00	42 963,00	42 965,00	42 963,00	42 965,00	42 963,00	42 965,00	42 963,00

Chp: 70 - Produits des services	330,00	279,30			0,00	0,00				
Chp: 75 - Autres produits gestion courante	25 804,65	24 202,02	24 210,00	22 200,00	24 210,00	23 200,15	24 210,00	19 200,11	35 795,00	22 700,00
Chp: 77 - Produits exceptionnels							54 383,00			
Chp: 78 - Reprise Provisions									50,00	50,00
TOTAL Fonctionnement - Recette	70 881,00	67 444,32	67 950,00	65 937,30	67 175,00	69 585,31	121 558,00	62 163,11	78 810,00	65 713,00

c) dette au 31 décembre 2023

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 de ce budget annexe est de 252 093,52 €.

4. BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Ce budget concerne la chaufferie bois de Laignes propriété de la Communauté de Communes.

a) Compte administratif 2023

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	67 675.47 €	89 621.55 €	21 946.08 €
	Section d'investissement	24 085.30 €	12 616.90 €	- 11 468.40 €
Report de l'Exercice 2022	Fonctionnement 002		12 909.40 €	12 909.40 €
	Investissement 001		7 215.35 €	7 215.35 €
TOTAL		91 760.77 €	122 363.20 €	30 602.43 €
Restes à réaliser à reporter 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultat cumulé	Fonctionnement	67 675.47 €	102 530.95 €	34 855.48 €
	Investissement	24 085.30 €	19 832.25 €	- 4 253.05 €
TOTAL CUMULE		91 760.77 €	122 363.20 €	30 602.43 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses : présentation des dépenses prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	BUDGET + DM 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 011 - Charges à caractère général	61 000,00	65 300,00	53 421,25	77 500,00	56 958,72	66 150,00	65 789,15	70 992,05	48 745,08	74 800,00	53 339,65
Chp: 012 - Charges de personnel	800,00	800,00	800,00	1 300,00	1 199,55	1 500,00	896,85	900,00	900,00	1 000,00	343,11
Chp: 022 - Dépenses imprévues Fonct	4 300,00							2 600,00			
Chp: 023 - Virement à la sect ^o d'investis.	35 941,73	35 941,73		20 620,00		28 327,22		11 000,00		16 000,00	
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	33 850,00	33 850,00	33 839,90	36 020,00	36 000,90	36 200,00	36 050,35	9 300,00	9 217,90	12 900,00	12 616,90
Chp: 65 - Autres charges gestion courante	16,27	16,27		10,00		10,00		10,00		10,00	
Chp: 66 - Charges financières	1 420,00	1 420,00	946,04	1 180,00	748,93	850,00	546,30	550,00	365,61	1 454,00	1 375,81
TOTAL Fonctionnement - Dépense	137 328,00	137 328,00	89 007,19	136 630,00	94 908,10	133 037,22	103 282,65	95 352,05	59 228,59	106 164,00	67 675,47

Recettes : présentation des recettes prévisionnelles 2019, 2020, 2021 et 2022 et réalisées 2019, 2020, 2021 et 2022 (Budgets primitifs et Comptes administratifs)

Imputation	BUDGET 2019	Réalisé	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé 2021	BUDGET 2022	Réalisé 2022	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Chp: 002 - Excédent antérieur reporté Fonc	35 338,79		40 152,00	40 151,22		28 327,22		3 792,05		
Chp: 042 - Opérations d'ordre entre section	22 980,00	22 947,38	22 960,00	22 947,38	23 700,00	23 486,23	4 000,00	3 915,56	10 550,00	10 427,79
Chp: 70 - Produits des services	79 000,00	80 166,79	81 000,00	60 136,72	81 000,00	63 913,75	87 550,00	64 429,98	95 604,00	79 192,39
Chp: 75 - Autres pdts gestion courante	9,21		10,00		10,00	1,27	10,00	0,40	10,00	1,37
TOTAL Fonctionnement - Recette	137 328,00	103 114,17	144 122,00	123 235,32	104 710,00	115 728,47	91 560,00	72 137,99	106 164,00	89 621,55

c) dette au 31 décembre 2023

Le capital restant dû de ce budget annexe au 31 décembre 2023 est de 45 510,67 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

- Bases exonérées sur délibération : 746 555
- Bases écrites plafonnement TEOM : 677 768
- Coefficient : 2.00
- Bases définitives de l'année précédente : 21 201 660
- Bases prévisionnelles d'imposition : 21 997 985

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 105 COMMUNES	12 986 348	10,51%	1 364 865
02 CHATILLON-SUR-SEINE	8 245 299	6,09%	502 139
03 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	766 338	10,51%	80 542

A DIJON, le 11 mars 2024 A , le A Chatillon-sur-Seine, le 17/04/2024
 Le Directeur Régional des Finances Publiques, Le Préfet,
 HELENE CROCQUEVIEILLE Hélène BRIGAND



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 105 COMMUNES	004 AIGNAY LE DUC	P	452 841
	006 AISEY SUR SEINE	P	170 242
	011 AMPILLY LES BORDES	P	69 480
	012 AMPILLY LE SEC	P	301 405
	034 AUTRICOURT	P	144 695
	043 BAIGNEUX LES JUIFS	P	276 096
	044 BALOT	P	75 324
	052 BEAULIEU	P	36 400
	055 BEAUNOTTE	P	39 475
	058 BELAN SUR OURCE	P	227 095
	061 BELLENOD SUR SEINE	P	66 199
	063 BENEUVRE	P	97 582
	075 BILLY LES CHANCEAUX	P	66 444
	077 BISSEY LA COTE	P	94 772
	078 BISSEY LA PIERRE	P	63 666
	090 BOUDREVILLE	P	72 625
	093 BOUX	P	107 270
	104 BREMUR ET VAUROIS	P	62 283
	109 BRION SUR OURCE	P	250 183
	115 BUNCEY	P	308 667
	116 BURE LES TEMPLIERS	P	117 522
	117 BUSSEAUT	P	74 671
	123 BUXEROLLES	P	33 618
	125 CERILLY	P	223 337
	129 CHAMBAIN	P	22 881
	134 CHAMESSON	P	240 721
	143 CHANNAY	P	53 370
	149 CHARREY SUR SEINE	P	118 409
	157 CHAUGEY	P	12 169
	159 LA CHAUME	P	104 250
	160 CHAUME LES BAIGNEUX	P	72 188
	161 CHAUMONT LE BOIS	P	84 194
	165 CHEMIN D'AISEY	P	56 624
	201 COULMIER LE SEC	P	189 873
	202 COURBAN	P	175 643
	235 DUESME	P	54 830
	237 ECHALOT	P	101 350
	250 ESSAROIS	P	112 069
	253 ETALANTE	P	158 595
	257 ETORMAY	P	44 109

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	258 ETROCHEY	P	136 190
	262 FAVEROLLES LES LUCEY	P	25 186
	276 FONTAINE EN DUESMOIS	P	89 635
	296 GEVROLLES	P	202 632
	302 GOMMEVILLE	P	90 818
	303 LES GOULLES	P	12 301
	305 GRANCEY SUR OURCE	P	172 535
	309 GRISELLES	P	82 750
	312 GURGY LA VILLE	P	30 882
	313 GURGY LE CHATEAU	P	83 071
	326 JOURS LES BAIGNEUX	P	78 210
	336 LAIGNES	P	699 633
	343 LARREY	P	82 232
	346 LEUGLAY	P	302 701
	350 LIGNEROLLES	P	45 720
	357 LOUESME	P	95 816
	359 LUCEY	P	45 206
	364 MAGNY LAMBERT	P	76 806
	372 MAISEY LE DUC	P	50 806
	378 MARCENAY	P	113 609
	393 MASSINGY	P	125 050
	396 MAUVILLY	P	51 923
	402 MENESBLE	P	23 497
	410 MEULSON	P	34 596
	415 MINOT	P	211 325
	418 MOITRON	P	52 256
	419 MOLESME	P	234 819
	432 MONTIGNY SUR AUBE	P	298 952
	435 MONTLIOT ET COURCELLES	P	262 474
	438 MONTMOYEN	P	90 369
	444 MOSSON	P	67 221
	454 NICEY	P	121 718
	455 NOD SUR SEINE	P	161 215
	460 NOIRON SUR SEINE	P	63 055
	465 OBTRÉE	P	51 972
	466 OIGNY	P	23 571
	470 ORIGNY	P	36 375
	471 ORRET	P	20 519
	488 POINCON LES LARREY	P	153 811
	490 POISEUL LA VILLE	P	130 072

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	499 POTHIERES	P	122 260
	510 PRUSLY SUR OURCE	P	150 392
	511 PUIITS	P	119 743
	514 QUEMIGNY SUR SEINE	P	116 846
	519 RECEY SUR OURCE	P	369 481
	524 RIEL LES EAUX	P	97 310
	526 ROCHEFORT-SUR-BRETON	P	49 311
	543 SAINT BROING LES MOINES	P	185 647
	549 ST GERMAIN LE ROCHEUX	P	99 160
	557 ST MARC SUR SEINE	P	139 728
	594 SAVOISY	P	146 815
	602 SEMOND	P	24 973
	626 TERREFONDREE	P	69 966
	628 THOIRS	P	55 735
	653 VANNAIRE	P	38 542
	655 VANVEY	P	238 399
	671 VERTAULT	P	42 176
	674 VEUXHAULLES SUR AUBE	P	241 429
	685 VILLAINES EN DUESMOIS	P	231 530
	693 VILLEDIEU	P	70 440
	700 VILLERS PATRAS	P	79 663
	704 VILLIERS LE DUC	P	71 115
	706 VILLOTTE SUR OURCE	P	102 033
	711 VIX	P	90 227
	717 VOULAINES LES TEMPLIERS	P	268 731
02 CHATILLON-SUR-SEINE	154 CHATILLON SUR SEINE	P	245 299
03 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	545 SAINTE COLOMBE SUR SEINE	P	766 338
			8

Liste des bases écriérées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écriérée
004	AIGNAY LE DUC	3 199	14 131
006	AISEY SUR SEINE	2 267	7 606
011	AMPILLY LES BORDES	2 607	595
012	AMPILLY LE SEC	2 734	2 504
034	AUTRICOURT	2 186	9 090
043	BAIGNEUX LES JUIFS	2 494	948
044	BALOT	1 836	1 831
052	BEAULIEU	1 963	1 873
055	BEAUNOTTE	2 229	1 139
058	BELAN SUR OURCE	2 479	4 498
061	BELLENOD SUR SEINE	2 396	531
063	BENEUVRE	2 589	1 510
075	BILLY LES CHANCEAUX	2 051	1 082
077	BISSEY LA COTE	2 380	0
078	BISSEY LA PIERRE	2 279	1 404
090	BOUDREVILLE	2 376	0
093	BOUX	1 855	2 559
104	BREMUR ET VAUROIS	2 174	5 284
109	BRION SUR OURCE	2 712	3 890
115	BUNCEY	2 865	4 294
116	BURE LES TEMPLIERS	2 138	1 773
117	BUSSEAUT	2 636	4 862
123	BUXEROLLES	2 077	3 965
125	CERILLY	3 004	2 580
129	CHAMBAIN	1 550	588
134	CHAMUSSON	2 504	6 585
143	CHANNAY	1 877	507
149	CHARREY SUR SEINE	1 854	2 988
154	CHATILLON SUR SEINE	3 948	237 320
157	CHAUGEY	1 672	375
159	LA CHAUME	2 488	1 579
160	CHAUME LES BAIGNEUX	2 352	738
161	CHAUMONT LE BOIS	2 411	1 693
165	CHEMIN D'AISEY	2 460	822
201	COULMIER LE SEC	2 459	7 053
202	COURBAN	2 502	3 617
235	DUESME	2 321	95
237	ECHALOT	2 246	2 880
250	ESSAROIS	2 394	5 139
253	ETALANTE	2 733	997

Liste des bases écriêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libellé	VIM TEOM	Base écriêtée
257	ETORMAY	2 524	107
258	ETROCHEY	2 670	1 649
262	FAVEROLLES LES LUCEY	1 511	4 881
276	FONTAINE EN DUESMOIS	2 287	1 562
296	GEVROLLES	2 986	8 054
302	GOMMEVILLE	1 961	1 761
303	LES GOULLES	2 236	0
305	GRANCEY SUR OURCE	1 847	3 465
309	GRISELLES	2 062	2 180
312	GURGY LA VILLE	1 646	529
313	GURGY LE CHATEAU	2 727	12 399
326	JOURS LES BAIGNEUX	2 552	5 946
336	LAINES	2 382	28 976
343	LARREY	1 581	7 281
346	LEUGLAY	2 692	16 378
350	LIGNEROLLES	2 551	4 217
357	LOUESME	2 599	1 093
359	LUCEY	1 916	221
364	MAGNY LAMBERT	2 332	4 119
372	MAISEY LE DUC	2 032	531
378	MARCENAY	2 051	13 124
393	MASSINGY	3 049	1 104
396	MAUVILLY	2 121	7 704
402	MENESBLE	2 215	455
410	MEULSON	2 113	276
415	MINOT	2 693	3 336
418	MOITRON	2 249	1 903
419	MOLESME	2 098	13 851
432	MONTIGNY SUR AUBE	2 458	22 317
435	MONTLIOT ET COURCELLES	3 008	6 192
438	MONTMOYEN	2 375	4 893
444	MOSSON	2 287	0
454	NICEY	1 732	3 468
455	NOD SUR SEINE	2 403	2 921
460	NOIRON SUR SEINE	2 033	0
465	OBTREE	2 434	894
466	OIGNY	1 648	947
470	ORIGNY	2 148	1 590
471	ORRET	1 990	4 048
488	POINCON LES LARREY	2 138	6 236

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 DU PAYS CHATILLONNAIS

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
490	POISEUL LA VILLE	2 183	7 325
499	POTHIERES	1 985	1 187
510	PRUSLY SUR OURCE	2 910	4 908
511	PUITS	1 932	562
514	QUEMIGNY SUR SEINE	2 654	4 211
519	RECEY SUR OURCE	2 280	6 700
524	RIEL LES EAUX	2 495	5 618
526	ROCHEFORT-SUR-BRETON	2 111	7 581
543	SAINT BROING LES MOINES	2 827	886
545	SAINTE COLOMBE SUR SEINE	2 491	8 609
549	ST GERMAIN LE ROCHEUX	2 353	3 549
557	ST MARC SUR SEINE	2 421	3 312
594	SAVOISY	2 042	904
602	SEMOND	1 376	251
626	TERREFONDREE	2 149	4 155
628	THOIRES	2 138	216
653	VANNAIRE	2 572	1 711
655	VANVEY	2 532	14 929
671	VERTAULT	1 353	364
674	VEUXHAULLES SUR AUBE	2 477	6 557
685	VILLAINES EN DUESMOIS	2 574	10 730
693	VILLEDIEU	929	6 762
700	VILLERS PATRAS	2 589	1 650
704	VILLIERS LE DUC	1 896	3 288
706	VILLOTTE SUR OURCE	2 494	2 334
711	VIX	2 660	0
717	VOULAINES LES TEMPLIERS	2 770	18 936

EPAGE SEQUANA



**Convention de délégation de compétence « Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations »**

AVENANT N° 6

**Participation financière de la Communauté de Communes du Châtillonnais pour l'année
2024**

Entre l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SEQUANA

Siège social :

21 boulevard Gustave Morizot
21400 Châtillon-sur-Seine

Président :

Monsieur Philippe VINCENT
Tél. : 03.80.81.56.25

Et la Communauté de Communes du Châtillonnais

Siège social :

9-11 rue de la Libération
21400 Châtillon-sur-Seine

Président :

Monsieur Jérémie BRIGAND

OBJET DE LA CONVENTION :

Conformément aux dispositions des articles L.1111-8 du code général des collectivités territoriales et l'article 4 de la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la Communauté de Communes du Châtillonnais délègue l'exercice de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Sequana (anciennement Syndicat Mixte Sequana) dans le secteur géographique de la vallée de l'Aube définie dans la convention source.

DATE DE SIGNATURE :

10 avril 2018

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 :**

La convention dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la participation de la Communauté de Communes du Châtillonnais au financement du service pour l'année 2024, conformément à l'article 6 de la convention.

Le montant de la participation financière pour l'année 2024 est fixé à 22 950 €.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres clauses de la convention initiale, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 12 mars 2024

Pour l'EPAGE Sequana



Le Président, Philippe VINCENT

Pour la CCC



Le Président, Jérémie BRIGAND

Appel à projets - Manifestations 2024 - Dossiers de candidature

N°	Organisateur	Nom de la manifestation	Date de la manifestation	Lieu de la manifestation	Versement
1	Chœur de Haute Côte d'Or	Concert "Gloria" de Vivaldi et "Requiem" de Fauré	23-juin-24	Molesme	600 €
2	La Ville de Châtillon	Fête du crémant et du tape-chaudrons	16-mars-24	Châtillon S/S	3 000 €
3	La Ville de Châtillon	Les Journées Châtillonnaises	01-juin-24	Châtillon S/S	6 000 €
4	Brune Expansion	Les Journées Châtillonnaises	01-juin-24	Châtillon S/S	3 000 €
5	Commune de Boudreville	Exposition sculptures John Martini	Septembre 2024	Boudreville	500 €
6	Club Animations de l'Ascle	Fête de la pomme	06-oct-24	Laignes	500 €
7	Fest'Val de Seine	Festi'Val de Seine 2024	Du 9 au 11 août 2024	Billy-les-Chanceaux	1 700 €
8	Comité des Fêtes de Gevrolles	Color Run	02-juin-24	Gevrolles	500 €
9	Amicale des Mécaniques Anciennes du Châtillonnais	Tour du Châtillonnais	19-mars-24	Châtillonnais	500 €
10	Association St Vorles	Semaine musicale de St Vorles et du Châtillonnais	Du 22 juillet au 26 juillet 2024	Châtillon et Recey	2 000 €
11	SCO Dijon	Epreuve CLASSIC du Châtillonnais	1er mai 2024	Belan S/Ource	3 000 €
12	Agri'Run	Agri'Run	31-août-24	Oigny	800 €
13	La Compagnie des Gens	36ème spectacle estival	Du 28 juin au 28 juillet 2024	Châtillon S/S	2 500 €
14	Association Aube se Seine	Festival des 2 fleuves - 5ème édition	24 et 25 août 2024	Duesme	200 €
15	E C R A C	Trail de la Côte Châtillonnaise - 10ème édition	24-mars-24	Massingy	800 €
16	Model'Club	Championnat de France Planeuse F3K	21 et 22 septembre 2024	Châtillon S/S	400 €
17	Association Pour Que l'Esprit Vive	Hors saison musicale	Avril 2024 à Février 2025	Pays Châtillonnais	400 €
18	A Tempo 21	11ème festival musical de Laignes et du PC	Du 14 juillet au 03 août 2024	Pays Châtillonnais	400 €
19	Association ARCE	Festival "Lez'Arts en Campagne" - 22ème édition	Sur RDV	Recey S/O	1 000 €
20	Association Aulot	Festival des Granges debout	Du 14 au 15 septembre 2024	Bure les Templiers	500 €
21	Les Echos de nos Vallées	Concert de trompes de chasse	06-juil-24	Billy les Chanceaux	250 €
22	La Châtillonnaise gymnastique	compétition régionale	juin 2024	Châtillon-sur-Seine	1 000 €
23	Communes de Nod S/S et Maisey le Duc	Dernière cérémonie de la Jonction	Septembre 2024	Nos-sur-Seine /Maisey-le-Duc	2 000 €
Sous-total subventions associations					31 550 €
Total Général					31 550 €

[Se déconnecter](#)

Contexte

Poste 021009
Code BC 89900
Exercice 2023
Journée du 19/12/2023

Indicateur d'activité dans

Hélios

[Détail](#)

Tri

- Référence ▲ ▼
- Exercice ▲ ▼
- Débiteur ▲ ▼
- Montant ▲ ▼
- Motif ▲ ▼
- Pièces ajoutées ▲ ▼

Actions

[Exclusion globale](#)

MÉTIER → RECOURVREMENT → NON-VALEUR → PRISE EN COMPTE → DÉTAIL DE LA LISTE

1

Liste sélectionnée

Référence	Budget/Etat	Constitution	Présentation	Proposition	Nbre Pièces	Montant
6499420131	89900 Proposée	19/12/2023	19/12/2023	19/12/2023	2	654,00€

Décision ou Délégation d'admission en non-valeur

Date d'admission Montant admis

Liste des pièces (total 2 pièces)

Référence	Exercice	Débiteur	Montant	Motif	Actions
10	2019	VIGNERON FREDERIQUE -	309,00€	122	Exclure
292	2020	VIGNERON FREDERIQUE -	345,00€	122	Exclure

[Continuer](#) [Réinitialiser](#) [Annuler](#)

Se déconnecter

Contexte
 Poste 021009
 Code BC 89900
 Exercice 2023
 Journée du 19/12/2023

Indicateur d'activité dans Hélios

Tri

Référence	▲ ▼
Exercice	▲ ▼
Débiteur	▲ ▼
Montant	▲ ▼
Motif	▲ ▼
Pièces ajoutées	▲ ▼

Actions
 Exclusion_globale

MÉTIER → RECOUVREMENT → NON-VALEUR → PRISE EN COMPTE → DÉTAIL DE LA LISTE

Liste sélectionnée

Référence	Budget Etat	Consitution	Présentation	Proposition	Nbre Pièces	Montant
6500020131	89900 Proposée	19/12/2023	19/12/2023	19/12/2023	1	478,50€

Décision ou Délibération d'admission en non-valeur

Date d'admission Montant admis

Liste des pièces (total 1 pièces)

Référence	Exercice	Débiteur	Montant	Motif	Actions
45	2019	L IMPREVU -	478,50€ 122	Motif	Exclure

[Se déconnecter](#)

Contexte

Poste 021009
 Code BC 89900
 Exercice 2023
 Journée du 19/12/2023

Indicateur d'activité dans Hélios

▼ ■

[Détail](#)

Tri

Référence ▲ ▼
 Exercice ▲ ▼
 Débitteur ▲ ▼
 Montant ▲ ▼
 Motif ▲ ▼
 Pièces ajoutées ▲ ▼
 Actions ▲ ▼

[Exclusion globale](#)

MÉTIER → RECOUVREMENT → NON-VALEUR → PRISE EN COMPTE → DÉTAIL DE LA LISTE

1

Liste sélectionnée

Référence	Budget Etat	Constitution	Présentation	Proposition	Nbre Pièces	Montant
6501020331	89900 Proposée	19/12/2023	19/12/2023	19/12/2023	2	729,00€

Décision ou Délégation d'admission en non-valeur

Date d'admission Montant admis

Liste des pièces (total 2 pièces)

Référence	Exercice	Débitteur	Montant	Motif	Actions
287	2020	LA CALECHE SARL -	351,00€	122	Exclure
56	2019	LA CALECHE -	378,00€	122	Exclure

[Continuer](#) [Réinitialiser](#) [Annuler](#)

[Se déconnecter](#)

Contexte

Poste 021009
Code BC 89900
Exercice 2023
Journée du 19/12/2023

Indicateur d'activité dans Hélios

[Détail](#)

Tri

Référence	▲ ▼
Exercice	▲ ▼
Débiteur	▲ ▼
Montant	▲ ▼
Motif	▲ ▼
Pièces ajoutées	▲ ▼

Actions

[Exclusion globale](#)

MÉTIER → RECOUVREMENT → NON-VALEUR → PRISE EN COMPTE → DÉTAIL DE LA LISTE

1

Liste sélectionnée

Référence	Budget Etat	Constitution	Présentation	Proposition	Nbre Pièces	Montant
6500230331	89900 Proposée	19/12/2023	19/12/2023	19/12/2023	1	1.071,00€

Décision ou Délibération d'admission en non-valeur

Date d'admission Montant admis

Liste des pièces (total 1 pièces)

Référence	Exercice	Débiteur	Montant	Motif	Actions
269	2020	TEN -	1.071,00€ 122	Motif	Exclure

Pièces ajoutées manuellement

[Continuer](#) [Réinitialiser](#) [Annuler](#)

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	22 889 027	5,02		23 802 000	1 194 860	4,83	1 149 637
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 335 305	10,05		3 471 000	348 836	9,66	335 299
Taxe d'habitation additionnelle	5 562 836	5,08		5 403 000	274 472	4,88	263 666
CFE additionnelle	4 781 673	5,02		4 604 000	231 121	4,83	222 373
CFE unique ou de zone	24 158	20,36		24 400	4 968	20,37	4 970
CFE éolienne	159 120	20,36		165 400	33 675	20,37	33 692
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	2 049 289		2 009 637
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	38 643		

Aid_z au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 369 870	4,83
Taxe d'habitation additionnelle	2 049 289	9,66
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	4,88
		4,83

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatoires	DCRTP	FNGIR	Total
1 482 243	291 068	0	0	153 473	0	- 177 058	1 749 726

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 009 637		1 749 726		3 759 363

À CHATILLON SUR SEINE
 Le 17/04/2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HELENE CROCQUEVIEILLE
 À DIJON
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Préfecture,
 Jérôme Baillon



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	291 068
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	681	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 066 426	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	53 277	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	353	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	3 165	b. Par la loi (terres agricoles)	853 094	f. Stations radioélectriques	0
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	347	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	1 278 359
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	1 472 505	b. TVA prév. (comp. CVAE)	203 884
a. Exonérations en zone d'aménam. du territoire	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	12 446	a. Résidences secondaires et assimilées	5 403 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	84 020	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	212	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	361 967	b. Taux maximum	5,52
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national			26,75
		b. Taux plafond de 2024			53,50
Taux maximum :		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
a. De droit commun	CFE unique ou de zone	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone	CFE éolienne
b. Dérrogatoire	20,37	a. au niveau national			37,02
c. Avec rattrapage	20,37	b. au niveau de l'EPCI			33,90
d. Avec capitalisation	20,37	Taux maximum de la majoration spéciale			>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN			
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,38	a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
b. En cas de changement de périmètre		b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie	1,000525	a. Taxe foncière bâtie			39,42
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000259	b. Taxe foncière non bâtie			50,82

CONVENTION DE PARTENARIAT

ARCHEO RANDO

Entre les soussignés :

Le Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, domicilié au 14 rue de la libération 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, représenté par son Président, Jérémie BRIGAND, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommé le musée,

D'une part,

Et

Le Rando Club Châtillonnais, domicilié au 1 bis rue de Prusly 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, représenté par Bernadette MICHEL, sa Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommé le rando club

D'autres part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet et champ d'application

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le musée commercialisera la prestation proposée en partenariat avec le rando club, décrite ci-après, au tarif de 20€ la journée et par personne :

Encadrement et guidage par deux animateurs du Rando Club Châtillonnais de la prestation « Archeo rando » pour un maximum de 50 personnes par prestation.

La période de commercialisation est fixée par les parties sur les dates suivantes :

- Samedi 27 avril 2024
- Vendredi 31 mai 2024

Article 2 : Négociation des modalités

Les parties reconnaissent avoir librement négocié entre elles l'ensemble des termes et conditions de la présente convention, aucune condition n'ayant été soustraite à la discussion des parties. En tant que de besoin, les parties déclarent par conséquent que la présente convention constitue un contrat de gré à gré.

Article 3 : Obligation du rando club

Le rando club s'engage à :

- Être à jour au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- Fournir au musée une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Respecter la réglementation en vigueur en application dans son domaine d'activité ;

- Avoir les diplômes et certificats nécessaires dans son domaine d'activité ou du personnel possédant les qualifications requises

Article 4 : Obligations du musée

Le musée s'engage à :

- Assurer la transmission des recommandations du rando club aux participants dans des délais raisonnables
- Assurer la communication de la prestation
- Transmettre au rando club le fichier de réservation avant la prestation

Article 6 : Facturation et commission

A l'issue de la prestation et sur présentation de facture, le musée reversera au rando club le montant de ses honoraires. Ce montant s'élève à 20€ TTC par prestation. Afin d'effectuer les versements sur le compte bancaire, le rando club fournira au musée un RIB.

Article 7 : Annulation de la prestation

Si l'une ou l'autre des parties annule la prestation, il doit en informer immédiatement l'autre partie par téléphone ou courriel. L'annulation de la prestation sera effectuée d'office en cas d'alerte météo orange ou rouge, ou si les conditions météorologiques l'imposent. Le cas échéant, le musée en informera les participants.

Article 8 : Assurances

En cas d'incident en lien avec un participant, la responsabilité civile de ce dernier sera mise en cause.

Article 9 : Litige

Tout différend né à l'occasion de la présente convention, à défaut de règlement amiable, relèvera des tribunaux compétents.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire le 31 décembre de l'année en cours.

Fait à Châtillon-sur-Seine le 05 février 2024, en deux exemplaires,

Le Musée du Pays Chatillonnais – Trésor de Vix

Le Président
Jérémie BRIGAND

Le Rando Club Châtillonnais

La Présidente
Bernadette MICHEL

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

PROJET DE CONTRAT

Gestion et Exploitation de quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire communautaire

Collectivité délégante : Communauté de Communes du Pays Châtillonnais
9-11 rue de la Libération
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

1. Objet

la CCPC confie au concessionnaire la gestion et/ou l'exploitation de ses quatre Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) répartis sur le territoire communautaire et déclinés comme suit :

a) **La gestion et l'exploitation pour les 3 EAJE situés à :**

- **Multi-accueil "Les P'tits Filous" – BAIGNEUX LES JUIFS :**
Structure de 14 places située sur la commune de Baigneux-les-Juifs, existante depuis 2000 – avec l'implantation dans un bâtiment neuf depuis 2022
Accueil des enfants les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.
Lieu : Multi Accueil – rue du Capitaine Jean-Bernard Bossu - 21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS
 - **Micro-Crèche de RECEY SUR OURCE :**
Structure de 10 places située sur la commune de Recey-sur-Ource, ouverte en 2010.
Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Lieu : Micro-Crèche – Impasse Amélia - 21290 RECEY-SUR-OURCE
 - **Micro-Crèche de SAINTE COLOMBE SUR SEINE :**
Structure de 10 places située sur la commune de Ste Colombe sur Seine, ouverte en 2010.
Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Lieu : Micro-Crèche – « La Soufflerie » - Cidex 3 - 21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE
- b) **L'exploitation du service uniquement pour l'EAJE sis à :**
- **Multi-accueil "La Capucine" – CHATILLON SUR SEINE :**
Structure de 25 places située sur la commune de Châtillon sur Seine - Intégrée au Pôle Petite Enfance communautaire (constitué du Multi Accueil et du Relais Petite Enfance) ouvert en septembre 2015.
Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.
Lieu : Pôle Petite Enfance – 5, Rue de la Forgeotte - 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE

La CCPC s'engage à mettre à disposition les infrastructures nécessaires aux services ainsi que l'équipement mobilier de base.

Il sera demandé au concessionnaire d'assurer l'équipement complémentaire ou le remplacement, notamment les jeux, fournitures courantes etc. ...

2. Caractéristiques principales

2.1 Le cadre juridique

La CCPC entend mettre en œuvre son projet d'accueil de la Petite Enfance, dans le cadre des dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, à travers les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant précisés à l'article II.1 du présent cahier des charges.

Le concessionnaire devra obtenir du Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or l'autorisation d'ouverture.

Le concessionnaire devra se conformer strictement aux obligations réglementaires applicables en matière d'accueil du jeune enfant, notamment en terme de qualification professionnelle des personnels, ainsi qu'aux attentes exprimées à l'article II.2.3 du présent cahier des charges.

2.2 Apport de la CCPC

Pour mettre en œuvre son projet, la CCPC met à disposition, dans les conditions définies aux différents articles du présent cahier des charges, les équipements suivants :

Pour les 3 EAJE situés à :

➤ Multi-accueil "Les P'tits Filous" – BAIGNEUX LES JUIFS :

Locaux sis 1 rue du Capitaine Jean-Bernard Bossu à 21450 BAIGNEUX LES JUIFS : cf plan en annexe 1

S'agissant des équipements, il convient de se référer à l'inventaire qui sera fourni, sur demande, aux candidats souhaitant remettre une offre.

Lesdits locaux pourront faire l'objet d'une visite préalable à la remise de candidature.

➤ Micro-Crèche de RECEY SUR OURCE :

Locaux sis Impasse Amélia à 21290 RECEY SUR OURCE : cf plan en annexe 2

S'agissant des équipements, il convient de se référer à l'inventaire qui sera fourni, sur demande, aux candidats souhaitant remettre une offre.

Lesdits locaux pourront faire l'objet d'une visite préalable à la remise de candidature.

➤ Micro-Crèche de SAINTE COLOMBE SUR SEINE :

Locaux sis « La Soufflerie » - Cidex 3 à 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE : cf plan en annexe 3

S'agissant des équipements, il convient de se référer à l'inventaire qui sera fourni, sur demande, aux candidats souhaitant remettre une offre.

Lesdits locaux pourront faire l'objet d'une visite préalable à la remise de candidature.

Pour l'EAJE sis à :

➤ Multi-accueil "La Capucine" – CHATILLON SUR SEINE :

Cette structure de 25 places est intégrée au sein Pôle Petite Enfance communautaire (constitué du Multi Accueil et du Relais Petite Enfance communautaire) situé sur la commune de Chatillon sur Seine 5 rue de la Forgeotte.

Le PPF a ouvert ses portes en septembre 2015.

L'implantation, centralisée dans la ville, de ce nouvel équipement garanti une parfaite accessibilité des futurs usagers à ce service.

Une zone « piétons » et des emplacements adéquats existent afin de faciliter et sécuriser l'accès au bâtiment, et minimiser les contraintes de stationnement.

Les locaux neufs se veulent agréables et fonctionnels, proposant ainsi un environnement idéal et adapté, et ce dans le respect des dernières recommandations en vigueur relatives à l'accueil du jeune enfant dans un cadre collectif.

Le projet a été construit sur la base d'une volonté de centralisation des services du Relais petite enfance communautaire et du multi-accueil de Châtillon.

La proximité de ces 2 services vise à favoriser l'expression d'un maillage partenarial déjà établi, faciliter les échanges et l'accès aux familles et maintenir une dynamique petite enfance fédératrice sur le territoire.

Le bâtiment est construit sur une surface totale de 599 m² environ dont les différents espaces sont distingués comme suit :

327.49 m² sont dédiés au multi-accueil

70.12 m² sont dédiés au relais petite enfance

201.38 m² sont dédiés aux espaces communs

Cet établissement est doté par ailleurs d'un aménagement extérieur, jardin/cour, comprenant également un espace de stockage, 3 jeux (2 balançoires et 1 structure à grimper avec toboggan, un bac à sable).

Les espaces dédiés au Multi Accueil (cf plan en annexe 4) seront mis à disposition du concessionnaire selon les modalités définies par la convention d'utilisation des locaux qui comprendra, entre autres, une redevance d'occupation des lieux.

S'agissant des équipements, il convient de se référer à l'inventaire fourni en annexe 5

2.3 Conditions d'exploitation

Deux aspects particuliers du contrat de concession méritent d'être tout particulièrement soulignés.

- ✓ En premier lieu, le concessionnaire bénéficiera, à l'attribution du contrat de concession, de l'exclusivité du service d'accueil collectif public sur le périmètre communautaire. D'autres pourront cependant être mises en place si la CCPC l'estimait nécessaire.
- ✓ En deuxième lieu : le mode de financement actuel est la Prestation de Service Unique qui encadre les tarifs.

Le concessionnaire choisi devra être capable matériellement, juridiquement et financièrement de prendre en charge :

- la valorisation satisfaisante des équipements.
- la définition des besoins des familles.
- l'équipement/matériel pédagogique complémentaire nécessaire à l'exploitation (jeux...)

- *exception faite du Multi Accueil « La Capucine »*, la gestion technique de l'établissement (acquisition entretien et maintenance des locaux et du matériel spécifique à l'accueil des enfants de moins de 4 ans),
- la recherche de subventions auprès des partenaires publics et/ou privés,
- l'obtention de l'autorisation de fonctionnement auprès des services compétents,
- l'élaboration et la mise en œuvre, au sens du Code de la Santé Publique, du projet d'établissement, du règlement intérieur et du projet éducatif conforme aux attentes de la CCPC.
 - Le Projet d'établissement :
Le concessionnaire est tenu, conformément à l'article R.2324-29 du code de la santé publique, d'élaborer un projet d'établissement. Il devra être adapté aux caractéristiques de fonctionnement de ces Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et intégrer les modalités dérogatoires de fonctionnement de ces établissements.
Un projet d'établissement où seront déclinés des projets d'activités pour l'année de fonctionnement à venir en mentionnant bien les activités nouvelles, les projets de fréquentation de la structure, les modifications éventuelles de l'activité.
 - Le règlement intérieur :
Le règlement intérieur précise entre autres les modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement. Par ailleurs, il définit, précisément, la fonction de direction de l'établissement.
- les missions de service public afférentes à l'exploitation des établissements et à la gestion quotidienne des EAJE en assurant :
 - ➔ la gestion financière de l'établissement par le conventionnement avec les organismes financeurs (CAF 21, MSAB, CD21....) et par le recouvrement (facturation et encaissement) des subventions et participations des familles :
 - Demande d'un budget prévisionnel au 1^{er} mars de l'année d'exercice qui devra faire apparaître les participations apportées par les parents, les subventions et participations (CD21 CAF21, autres..) et également les participations de fonctionnement de mise à disposition par la collectivité
 - Comptes de résultats certifiés avant le 15 avril de chaque année.
 - Mise à disposition des éléments comptables aux institutions co-financeuses, lors de contrôle mais aussi au bénéfice de la CCPC.

➔ Une attention particulière sera apportée à la gestion des moyens humains (recrutement, organisation du temps de travail, rémunération, gestion des congés, gestion de la formation, gestion des conflits, pérennité du service, relations aux usagers, retour d'information à la CCPC, etc ...)

L'Encadrement des enfants devra répondre strictement aux conditions réglementaires en vigueur.

Le concessionnaire recrute et affecte au fonctionnement des 4 EAJE le personnel en nombre et en qualification qui lui est nécessaire pour remplir sa mission (le candidat peut présenter plusieurs hypothèses en la matière), sachant qu'il **devra s'engager à reprendre l'ensemble du personnel présent dans les 4 EAJE précités, à la date du 1^{er} mai 2024.**

A titre indicatif, et sous réserve des éléments fournis par l'actuel concessionnaire de ces structures, un tableau des personnels concernés figure en annexe 7.

➔ la gestion des inscriptions des familles, sachant que la primo-information des familles sur l'accueil de jeunes enfants est assurée par le Relais Petite Enfance.

- l'organisation de l'accueil des enfants (adaptation, éveil, sécurité, hygiène...)
- l'optimisation de la fréquentation de la structure avec une priorité pour l'accueil des enfants du territoire communautaire
- les modalités de contrôle de la qualité du service.

2.4 Fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes enfants

- Ouverture :
Les horaires d'ouverture seront définis en fonction des besoins du territoire, sur une base de 7 H 30 – 18 H 30 sur 5 jours selon l'établissement et 47 semaines.
Ces modalités devront être les plus larges possible en fonction des besoins notamment dans la prise en compte des besoins des familles.
- Capacité d'accueil :
La capacité d'accueil de chaque structure est précisée à l'article II 1 du présent cahier des charges.
Elle devra prendre en compte l'accueil d'enfants dont les parents rencontrent ponctuellement des problèmes de garde dans les limites exigées par les institutions.
L'objectif recherché étant l'optimisation et la souplesse de l'accueil.
- le Public accueilli :
La structure sera ouverte aux enfants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. Dans la limite des places disponibles, la structure pourra accueillir les enfants n'habitant pas les communes membres.
La structure accueille des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

3. Conditions générales de la délégation

3.1 **Forme du contrat**

3.1.1 *Conditions d'occupation des lieux*

Le titulaire bénéficiera :

a) Pour les 3 EAJE situés à BAIGNEUX LES JUIFS, RECEY SUR OURCE et SAINTE COLOMBE SUR SEINE :

D'un bail d'une durée égale au Contrat de concession pour lequel il proposera un loyer.
Le bail ne pourra être renouvelé que dans le cadre d'un nouveau contrat de concession.

b) Pour l'EAJE *Multi Accueil « La Capucine »* situé à CHATILLON SUR SEINE SUR SEINE :
Des dispositions définies selon la une convention d'utilisation des locaux (cf annexe 5) qui comprendra, entre autres, une redevance d'occupation des lieux.

3.1.2 *Délégation de service public : Article L1411-1 du CGCT*

Le titulaire assumera seul les risques liés à l'exploitation des installations.

Cette gestion fait supporter au concessionnaire :

- l'aléa économique lié à l'évolution de l'activité
- l'aléa technique lié à l'obligation de maintenir la continuité du service public,
- la responsabilité des dommages causés aux usagers et aux tiers dans le cadre de ce service.

3.2 Durée et date de prise d'effet

La convention de gestion et d'exploitation a une durée de 5 ans à compter de son entrée en vigueur. La date prévisionnelle du début de la concession est le 1^{er} mai 2024, sous réserve de la notification de la convention au titulaire, après accomplissement, par la CCPC, des formalités de transmission en préfecture et de publicité lui incombant en vertu des lois et règlements en vigueur.

La convention de gestion et/ou d'exploitation des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant sera établie en cohérence avec les politiques contractuelles institutionnelles proposées par la CAF21 (Convention Territoriale Globale (CTG)).

Le concessionnaire s'engage sur un début d'exploitation au 1^{er} mai 2024. A cette date le titulaire devra avoir :

- obtenu l'agrément de l'établissement et du personnel par le service de protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- Signé avec la CAF21 une convention pour l'obtention de la Prestation de Service Unique.

A défaut, le concessionnaire devra s'acquitter des pénalités de retard telles que définies à l'article 3.8.2 du présent cahier des charges. Si le retard de mise en service excède 3 mois, le contrat sera automatiquement résilié sans que le concessionnaire ne puisse prétendre à aucune indemnité.

3.3 Conditions financières

3.3.1 Occupation des locaux

- a) Pour les 3 EAJE situés à BAIGNEUX LES JUIFS, RECEY SUR OURCE et SAINTE COLOMBE SUR SEINE :

Le bâtiment sera mis à disposition du concessionnaire.

Le candidat est invité à faire une offre de loyer détaillée par structure.

Le loyer minimal acceptable est fixé comme suit :

- ✓ BAIGNEUX LES JUIFS : 700 €/mois
- ✓ RECEY SUR OURCE : 600 €/mois
- ✓ SAINTE COLOMBE SUR SEINE : 600 €/mois

Tous les impôts et taxes établis par l'Etat, les collectivités publiques et les établissements publics, y compris les impôts relatifs aux immeubles de service, seront à la charge du concessionnaire (la TFB reste à la charge du propriétaire).

- b) Pour l'EAJE *Multi Accueil « La Capucine »* situé à CHATILLON SUR SEINE SUR SEINE :

Le bâtiment sera mis à disposition du concessionnaire selon les modalités définies par la convention d'utilisation des locaux (cf annexe 5) et qui comprendra, entre autres, une redevance d'occupation des lieux fixée à 1200 €.

ARTICLE 3.3.2 Contrat de concession de service public – dispositions financières

Rémunération du délégataire

Le candidat a présenté dans son offre un budget prévisionnel global basé sur le fonctionnement des 4 structures EAJE, ainsi qu'un budget détaillé par site.

Le titulaire du contrat de concession se rémunère directement :

- Auprès des usagers du service,
- Via la prestation de service unique et le CTG attribués par la CAF 21 (et de la MSA)

Il supporte les risques et périls de l'exploitation.

La collectivité participe au financement selon un montant annuel défini dans les comptes d'exploitation proposés et détaillés par le délégataire dans son offre soit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL - 2024/2029	MOYENNE ANNUELLE
Montant limit compensation collectivité	251 540 €	358 780 €	361 030 €	358 105 €	361 030 €	111 960 €	1 802 445 €	360 489 €

Révision du montant de la compensation de la collectivité

Le montant annuel de la compensation est réévalué chaque année sur la base de la formule de révision ci- dessous.

Le pourcentage de réévaluation ne pourra pas être supérieur est 3 % ;

La compensation versée au titre du présent contrat est révisée à la date anniversaire du contrat en fonction de la formule suivante :

$$C_n = C_0 \times \left(0,73 \times \frac{ICHTrev - TS_n}{ICHTrev - T_0} + 0,27 \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right)$$

Dans laquelle :

- C_N est la compensation à la date de la révision.
- C_0 est la compensation applicable à la prise d'effet du contrat (en valeur du mois de remise des offres).

Les paramètres utilisés dans la formule de révision sont les suivants :

Paramètres	Définition	Source
ICHTrev-TS	Indice du coût horaire du travail révisé – Tous salariés à la date de la révision – Services administratifs et soutien	INSEE
FSD2	Frais et services divers – Modèle de référence n°2	Moniteur des Travaux Publics

Le concessionnaire justifie du mode de calcul ainsi que de tous les indices utilisés. Par conséquent, il joint à sa facture une notice explicative sur le calcul des prix révisés ainsi que les copies des documents justifiant de la valeur des indices. Les prix ainsi révisés servent de base de facturation pour la période en cours.

Les valeurs des indices de l'année 0 sont celles connues en date du mois de remise des offres soit janvier 2023 : le dernier indice paru au moment de la date de remise des offres initiales est donc à prendre en compte.

La valeur applicable aux indices de l'année N est la valeur connue au 1^{er} jour de la période de révision considérée telle qu'elle est publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment ou par l'INSEE.

Au cas où l'un des indices ci-dessus n'est plus publié, la Personne Publique et le Concessionnaire se mettent d'accord, par simple échange de lettres, sur son remplacement par un paramètre équivalent correspondant sensiblement au même élément du prix de revient. Le Concessionnaire indique à la Personne Publique la valeur et le mode de calcul du coefficient de raccordement entre l'ancien et le nouvel indice.

Dans un souci de lisibilité, les tarifs sont arrondis au 0,05 euro supérieur.

Clauses de réexamen des conditions financières

A la demande de l'une des parties, justifiant d'une modification substantielle des conditions financières d'exécution du présent contrat, il pourra être procédé à un réexamen des conditions financières notamment dans les cas suivants :

- En cas de modifications substantielles des conditions de financement dont les prestations CAF (PSU, CTG ...) :
 - o Pour mémoire : dans le cadre de la signature de la nouvelle COG entre l'état et la Caf pour la période 2023-2027, il est prévu à compter de 2025 une modification des modalités de financement de fonctionnement dont la PSU ;
 - o De plus, le montant CTG intégré au budget est susceptible d'être modifié pendant le contrat ;
- En cas d'évolution de l'environnement législatif ou réglementaire ayant des répercussions substantielles sur l'équilibre financier du contrat ou ayant une incidence significative sur les conditions d'exploitation ;
 - o Pour mémoire, des évolutions salariales des professionnels de la petite enfance pourraient être imposées par l'état sur la période du contrat avec une prise en charge partielle de la CAF mais avec un reste à charge pour le délégataire qui déséquilibrerait de façon substantielle le contrat de délégation.

Clause de reversement

Si à l'issue de la présentation des comptes de résultats de l'année N (Cf. Article 3.7.3), le montant du résultat est supérieur à celui indiqué dans l'offre alors le délégataire s'engage à reverser à la collectivité 50% de l'excédent.

Ainsi par exemple sur l'année 2025, le résultat prévisionnel global de la délégation est de 17 207 € si le résultat réel est de 25 000 € alors l'excédent sera de 7 793 € et donc le délégataire reversera 50% de 7 793 € soit 3 896.5 €.

Modalités de paiement

La communauté de communes versera une compensation trimestriellement sur production d'une facture du délégataire.

3.4 Cession

Le contrat de concession est attribué à titre personnel : la convention ne peut pas être cédée. En conséquence, le concessionnaire ne pourra procéder à aucune sous-location ou cession totale ou partielle sous peine de déchéance, sauf autorisation préalable et expresse de la CCPC.

3.5 Obligations du concessionnaire

3.5.1 Occupation des locaux

Locaux

- a) Pour les 3 EAJE situés à BAIGNEUX LES JUIFS, RECEY SUR OURCE et SAINTE COLOMBE SUR SEINE, objets d'un bail :
- Le concessionnaire sera tenu d'effectuer régulièrement et à ses frais tous les travaux d'entretien, de maintenance et de contrôles réglementaires,
 - des biens immobiliers (contrôles réglementaires ERP, qualité de l'air etc ...)
 - du gros matériel nécessitant des contrôles spécifiques, notamment les installations électriques, les chaufferies...,
 - des espaces extérieurs
 - des dispositifs de sécurité et notamment des extincteurs, détecteur de fumée, ... selon les normes et aux endroits fixés par les règlements de sécurité,
 - le concessionnaire sera tenu d'effectuer aussi à ses frais, l'entretien et le nettoyage et le renouvellement du matériel et des équipements nécessaires à l'exercice de son activité.
 - Les locaux devront être maintenus dans un état de propreté parfait.
- b) Pour l'EAJE *Multi Accueil « La Capucine »* situé à CHATILLON SUR SEINE SUR SEINE, les charges de fonctionnement sont réparties dans la convention d'occupation partagée des locaux (cf annexe 5), les obligations d'entretien, de maintenance et de contrôle étant les mêmes que pour les autres structures.

Assurances

- Le titulaire assure une mission de service public par la gestion et/ou l'exploitation des quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.
 - Le concessionnaire, ainsi que ces sous-traitants éventuels, doit contracter à ses frais toutes les assurances utiles et pouvoir en justifier auprès de la CCPC, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat de concession. Il contractera notamment :
 - une assurance garantissant de tout risque occupant, en particulier contre l'incendie, le dégât des eaux et le vol
 - une assurance couvrant sa responsabilité civile dans l'exercice de son activité au titre de contrat de concession de service public, ou du fait de ses préposés, et notamment les risques d'intoxication ou d'empoisonnement
 - La CCPC se réserve le droit de :

- demander au concessionnaire de souscrire une assurance complémentaire si l'étendue des garanties proposées lui apparaît insuffisante.
- Exiger un justificatif de la mise à jour et du paiement des attestations du concessionnaire.
- En tout état de cause, le service est exploité par le concessionnaire conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans le souci de garantir la sécurité, l'intégrité et le confort des enfants, la conservation du patrimoine de la commune, le droit des tiers et la conservation de l'environnement.

3.6 Responsabilité du concessionnaire

Dès la signature de la convention, le titulaire devient seul responsable de la gestion et/ou de l'exploitation des quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Les installations et leurs dépendances doivent être maintenues dans un parfait état de propreté et leur exploitation doit répondre aux conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et le présent cahier des charges.

3.7 Contrôles

3.7.1 *Contrôle exercé par la CCPC*

La CCPC pourra à tout moment et sans en référer préalablement au concessionnaire, procéder à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaires en vue de vérifier la conformité des prestations et des modalités de leur exécution avec les clauses du contrat.

A ce titre elle pourra se faire communiquer toutes les pièces nécessaires et procéder à leur vérification. Les contrôles seront effectués soit par son représentant légal soit par toute personne désignée à cet effet par la CCPC.

Pour exercer ces contrôles, la CCPC pourra à tout moment faire appel à un service ou à un agent spécialisé de son choix sans en référer préalablement au concessionnaire.

Ces interventions, à la demande des agents officiels de contrôle, ne feront pas obstacle aux interventions que ces agents décideraient de leur propre initiative dans l'exercice de leurs fonctions.

3.7.2 *Compte rendu semestriel*

Chaque fin de semestre, et à l'occasion de l'émission de la facture, un compte rendu du taux de fréquentation de la structure et du nombre d'heures facturées sera fourni par le concessionnaire.

3.7.3 *Compte rendu annuel*

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le concessionnaire produira chaque année, au plus tard le 15 avril après l'exercice écoulé, un rapport comportant notamment un compte rendu financier, technique et qualitatif du service conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu financier et technique devra préciser les informations suivantes :

- Le résultat d'exploitation et bilan prévisionnel en précisant les méthodes utilisées pour arriver à ce résultat
- L'ensemble des documents transmis à la CAF21 (bordereaux ou autres dossiers de financements),
- L'ensemble des documents et échanges établis avec la PMI
- Le taux de fréquentation des quatre structures, passé et prévisionnel,
- Les mouvements de personnel, passés et prévisionnels, pour les quatre structures
- les modalités d'application du projet d'établissement
- une analyse sociologique des familles et enfants fréquentant la structure
- l'investissement en gros et petit équipement passé et prévisionnel
- les aménagements et petits travaux passés et prévisionnels
- un état des lieux des locaux
- les indicateurs pris en compte pour évaluer la qualité du service rendu. Les indicateurs qualitatifs seront proposés par le délégataire et validés par la commune.
- Toute autre information jugée nécessaire par le délégant

3.8 Sanctions

3.8.1 Sanctions relatives aux locaux

Si le concessionnaire ne remplit pas ses obligations en termes d'entretiens et de réparation des matériels et des installations du service qui lui incombe, la CCPC pourra faire procéder aux frais et risques du concessionnaire, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service, après mise en demeure restée sans effet, dans un délai de 15 jours, sauf cas de risque pour les personnes auquel cas le délai sera ramené à deux jours.

3.8.2 Pénalités

Les sanctions pourront être d'ordre pécuniaire en cas d'inexécution de ses obligations par le titulaire. La CCPC pourra mettre le titulaire en demeure de remplir ses obligations dans un délai de dix jours à compter de la notification de la mise en demeure.

A l'expiration de ce délai, si le titulaire ne remplit pas ses obligations, des pénalités pourront lui être infligées par le délégant :

- En cas de retard dans la mise en service de la structure, ces pénalités s'élèveront à 100€ par jour de retard.
- En cas constatation et de notification du non respect des dispositions réglementaires, restée sans effet dans un délai de 5 jours, les pénalités s'élèveront à 50 € par jour de constat de non respect.

3.8.3 Mise en régie

~~La CCPC peut décider, afin de garantir la continuité du service public, la mise en régie aux frais et charges du titulaire, dans les cas suivants :~~

- si le titulaire interrompt le fonctionnement de la crèche pendant une période égale ou supérieure à 4 jours consécutifs sans avoir obtenu l'accord préalable de la Communauté de Communes,
- si la sécurité publique et l'hygiène venant à être compromises, le titulaire se refuse à prendre les mesures prescrites,
- si le titulaire n'assure pas ses obligations d'entretien et de renouvellement.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, la CCPC mettra le titulaire en demeure de remplir ses obligations dans un délai de 5 jours à compter de la notification de la mise en demeure.

A l'expiration, si le titulaire ne pouvait assurer le fonctionnement normal des EAJE, la CCPC y pourvoirait, aux frais et risques du titulaire.

Pendant toute la durée de la régie, le titulaire n'a plus droit à aucune rémunération. Au cas où les dépenses en régie seraient supérieures aux rémunérations qui auraient été dues pendant cette période, si l'exploitation normale avait été faite par le titulaire, les excédents de dépenses seront à la charge du titulaire.

En cas de reprise ultérieure de l'exploitation de ce dernier, les excédents seraient déduits des premières rémunérations afférentes à la poursuite de l'exploitation, jusqu'au remboursement de ces excédents.

La régie cesse dès que le titulaire est de nouveau en mesure de remplir ses obligations.

Dans le cas où la mise en régie dépasserait trois mois, la CCPC pourra résilier la convention sur simple mise en demeure, sans indemnités. Dans ce cas, les excédents prévus ci-dessus devront être immédiatement remboursés à la CCPC.

3.9 Résiliation

3.9.1 Résiliation de plein droit

La convention sera résiliée de plein droit :

- en cas de refus ou retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice des activités du titulaire,
- en cas de cession de la convention sans accord exprès et préalable de la CCPC,
- en cas de faute grave du titulaire,
- en cas de dissolution de la société contractante,
- en cas de liquidation ou redressement judiciaire de la société contractante,
- si après trois mois de régie, le titulaire n'est pas en mesure de demander sa cessation et s'il n'a pas repris ses activités, au-delà du délai de mise en demeure,
- en cas de cessation par le titulaire, pour quelque motif que ce soit, de l'exercice de l'activité prévue dans le lieu mis à sa disposition
- en cas de condamnation pénale du titulaire le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,
- en cas d'infraction à la réglementation applicable à un titre quelconque de l'activité exercée, après mise en demeure restée sans effet.

3.9.2 Résiliation pour motif d'intérêt général

La convention peut faire l'objet d'un rachat pour motif d'intérêt général. Dans ce cas la CCPC s'engage à :

- prévenir le titulaire de son intention au moins six mois avant la date prévue pour cette résiliation pour motif d'intérêt général,
- lui verser une indemnité au titre du préjudice né de l'éviction anticipée. Une expertise comptable contradictoire sera effectuée pour déterminer le montant de l'indemnité. Le règlement éventuel s'effectuera à la libération des locaux par le titulaire.

En tout état de cause, les mesures conservatoires ou de sécurité, dont l'urgence apparaît en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office par le représentant légal de la commune et mise à la charge du titulaire.

En dehors des cas prévus ci-dessus, la résiliation peut être prononcée par le juge, s'il est établi que le titulaire n'est pas en mesure de reprendre l'exploitation ou s'il refuse de le faire.

3.10 Expiration de la convention

A l'expiration du contrat, le titulaire de contrat de concession s'engage à apporter son concours à la CCPC dans le cadre de la procédure de concession qui pourra être organisée pour l'exploitation du service. Il s'engage notamment, sans rétribution, à autoriser une visite des installations par les candidats.

Au moins 6 mois avant le terme du contrat, les deux parties se rapprocheront aux fins d'examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service et réaliser un état des lieux contradictoire. Il conviendra alors de distinguer les biens de retour et les biens de reprise.

3.10.1 Biens de retour

- A son échéance ou en cas de résiliation, la CCPC retrouve la jouissance de l'ensemble des installations et sera subrogée aux droits du titulaire. Le titulaire du contrat de concession sera tenu de remettre à la CCPC les biens et installations immobiliers et mobiliers, en état normal d'entretien compte tenu de leur âge et de leur destination. Cette remise sera effectuée sans indemnités.
- 6 mois avant l'expiration du contrat, les parties arrêteront et estimeront, s'il y a lieu, les travaux à exécuter sur les ouvrages du service qui ne sont pas en état normal d'entretien. Le concessionnaire sera tenu d'exécuter les travaux correspondant avant l'expiration du contrat.

3.10.2 Bien de reprise

Le concessionnaire pourra le cas échéant, reprendre ou faire reprendre par un exploitant désigné par lui, à titre onéreux, et sans que le concessionnaire ne puisse s'y opposer, les biens et les stocks nécessaires à l'exploitation, financés par le concessionnaire.

La liste et la valeur des biens seront communiquées par le concessionnaire 6 mois avant la date d'expiration du contrat. La valeur des biens sera fixée à l'amiable en fonction de l'amortissement technique et compte tenu des frais de remise en l'état.

En cas de contestation sur le montant de cette somme, ce montant sera estimé par un expert désigné d'un commun accord ou à défaut par le Président du Tribunal Administratif saisi à cet effet par la partie la plus diligente et statuant en référé. Les conclusions de l'expert s'imposeront au concessionnaire.

La somme sera mandatée par la commune ou versée par l'exploitant désignée par elle, dans un délai de trois mois suivant la date de l'accord du montant. Tout retard dans le versement ou le mandatement rendra exigible un intérêt calculé au taux légal d'intérêt majoré de trois points.

3.10.3 Reprise du personnel

En cas de résiliation, de déchéance ou d'expiration du contrat, la CCPC et le concessionnaire se rapprocheront pour examiner la situation du personnel concerné.

Au plus tard trois mois avant la date d'expiration du contrat ou sans délais en cas de déchéance ou de résiliation, le titulaire du contrat de concession devra communiquer la liste nominative des personnels susceptibles d'être repris.

3.11 Règlement des litiges

Toutes difficultés, nées à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la convention, qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, seront soumises au Tribunal administratif de Dijon

Préalablement à cette instance contentieuse, les contestations peuvent être portées par la partie la plus diligente devant une commission de conciliation composée de trois membres qui statue à la majorité. Les trois membres sont désignés dans un délai de quinze jours, les deux premiers par chacune des parties, le troisième d'un commun accord par les deux premiers.

Faute à ceux-ci de s'entendre dans le délai imparti, le litige est porté devant le Tribunal administratif. Chaque partie peut demander la constitution de la commission de conciliation par lettre recommandée dont la date d'expiration fixe l'origine du délai de quinze jours fixé pour constituer ladite commission.

L'avis de la commission ne lie pas les parties qui sont libres d'accepter ou de refuser ses propositions. En cas de refus de celles-ci, le litige peut être porté devant le tribunal administratif, à l'initiative de la partie la plus diligente.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT DE PRESENTATION

**Gestion et exploitation de quatre Établissements
d'Accueil du Jeunes Enfant (E.A.J.E.) sur le territoire
communautaire**

Objet de la Consultation

La consultation lancée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a pour objet la délégation de la gestion et de l'exploitation des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire (E.A.J.E.)

Dans le cadre de la présente consultation la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (C.C.P.C.) recherche un délégataire auquel seront confiées la gestion et/ou l'exploitation de ses quatre Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) répartis sur le territoire communautaire et déclinés comme suit :

- **La gestion et l'exploitation pour les 3 EAJE situés à :**
 - o Multi-accueil "Les P'tits Filous" – BAIGNEUX LES JUIFS :
14 places - Accueil des enfants les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.
 - o Micro-Crèche de RECEY SUR OURCE :
10 places - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
 - o Micro-Crèche de SAINTE COLOMBE SUR SEINE :
10 places - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- **L'exploitation du service uniquement pour l'EAJE sis à :**
 - o Multi-accueil "La Capucine" – CHATILLON SUR SEINE :
25 places - Intégré au Pôle Petite Enfance communautaire (constitué du Multi Accueil et du Relais Petite Enfance) - Accueil des enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Les enfants pourront être accueillis de 2 mois et demi et jusqu'à 4 ans.

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 30 avril 2029.

Calendrier de mise en œuvre de la procédure de concession

- | | |
|--------------------|--|
| 8 décembre 2022 | Délibération du conseil communautaire portant choix du mode de gestion pour la gestion et l'exploitation des 4 E.A.J.E. du territoire et validant le recours à un contrat de concession et autorisant le président à lancer la procédure ad-hoc. |
| 23 novembre 2023 : | publication de l'Avis d'Appel à Candidature sur la plateforme des marchés publics de la région Bourgogne Franche-Comté ARNIA (Avis référencé 2023.11-02 - procédure dérogatoire ou simplifiée) |
| 23 novembre 2023 : | publication de l'Avis d'appel à la candidature BOAMP (Avis n° 23-162555 - procédure dérogatoire ou simplifiée) |
| 24 novembre 2023 : | Avis d'appel à la candidature JOUE (Avis n° 2023/S227-713354 - procédure dérogatoire ou simplifiée) – rectificatif |
| 16 janvier 2024 : | Date limite initiale de réception des candidatures et des offres - Date Modifiée par Avis n° 4033699 |
| 29 janvier 2024 : | Date modifiée de réception des candidatures et des offres |
| 31 janvier 2024 : | Commission de Délégation de Service Public n°1 : Ouverture des candidatures et décision de les retenir pour présenter une offre |

7 février 2024 : Commission Délégation de Service Public n° 2 : Ouverture et analyse des offres. La Commission propose de retenir l'ADMR et VYV3 Bourgogne pour entamer une négociation.

2 mois au moins après la saisine de la Commission : Décision d'attribution par le Conseil Communautaire

Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Délibération n°46/09/2020 en date du 7 septembre 2020

- Président : Jérémie BRIGAND
- Membres titulaires CCPC :
 - o Henri CHEVALLIER
 - o Claude FONTAINE
 - o André LIPIELLO
 - o Thierry NAUDINOT
 - o Bernard SOUPAULT
- Membres suppléants CCPC :
 - Christian BORNOT
 - Anne BOUHELIER
 - Emmanuel DE WAELE
 - Alain GALLIMARD
 - Cyril MAYER
- Comptable de la Collectivité
- Représentant du Ministre chargé de la concurrence.

Appel à candidatures

L'avis d'appel à candidature a été envoyé le 20 novembre 2023 au BOAMP et au JOUE avec une publication via la plateforme ARNIA.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au Mardi 16 janvier 2024 à 12h00. Elle a été modifiée pour être établie au 29 janvier 2024 à 12h00.

Commission de Délégation de Service Public n°1 – 31 janvier 2024

Présents : Jérémie BRIGAND, Henri CHEVALLIER, Claude FONTAINE, Bernard SOUPAULT et Emmanuel DE WAELE

Ouverture des candidatures

Après examen du registre des dépôts des candidatures, 4 candidatures ont été reçues dans les délais.

N°	Candidat
1	VYV3 Bourgogne
2	Léo Lagrange Centre Est
3	Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)
4	La Maison Bleue

La Commission procède à l'examen des candidatures et constate que les candidats répondent aux exigences mentionnées dans l'avis d'appel public à concurrence.
Aussi, la Commission décide d'accepter les quatre candidatures.

Commission de délégation de Service Public n°2 – 7 février 2024

Présents : Jérémie BRIGAND, Henri CHEVALLIER, Claude FONTAINE, Thierry NAUDINOT,
et Bernard SOUPAULT

Représentant le comptable de la Collectivité : Fabienne BERGERET

Représentant la DDPP : Philippe NAVEAU - Inspecteur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes Service CCRF- Protection Économique du Consommateur

Ouverture des offres

Après inventaire des pièces fournies, les quatre offres sont complètes.

La Commission procède à une analyse des offres reçues au vu des éléments présentés tant sur le plan technique que financier et valide un classement conformément aux critères du règlement de la consultation.

Elle propose au Président d'entamer une négociation avec les 2 premiers de ce classement à savoir VYV3 Bourgogne et l'A.D.M.R.

Analyse des offres / Négociation

Après négociation, VYV3 Bourgogne propose une offre modifiée conformément au document ci-joint. L'A.D.M.R. ne peut quant à elle maintenir sa candidature pour assurer la reprise du service au terme du contrat actuel avec le délégataire actuel.

Le président propose donc de retenir l'offre de VYV3 Bourgogne.



Fait à Châtillon-sur-Seine,

Le Président

Jérémie BRIGAND